ACCORD DE SUBVENTION — SUBVENTION À MONTANT GRANT AGREEMENT – FIXED AMOUNT AWARD NON-US FIXE ACCORDÉE AUX ONG NON AMÉRICAINES NGO ("FAA Grant Agreement") («Accord de subvention à montant fixe (FAA)») Détails du programme Nom du programme **Program Details** (« Programme ») Program Name ("Program") Numéro du contrat ou de Head Contract/Agreement Number ("Head l'accord principal Contract/Agreement") (« Contrat/Accord principal ») Client Name ("Client") Nom du client (« client ») Start: End: Jurisdiction of Grant ("Jurisdiction") Début : Fin: **Grant Agreement Details** Washington, D.C., États-Unis **Grant Number** Détails de l'accord de subvention **Grantee Project Name** Numéro de subvention ("Project") Nom du projet du bénéficiaire (« projet ») Effective Date Dates d'entrée en vigueur **Completion Date** Date d'exécution Total Grant Ceiling (not to Plafond total de la subvention (ne devrait exceed this amount; See pas excéder ce montant ; voir les Annexes B, C, D and E for annexes B, C, D et E pour plus de further funding details) détails concernant le financement) Currency of Grant (Head Devise de la subvention (Contrat ou Contract/Agreement currency) accord principal) Palladium Palladium **Organization Name** Nom d'organisation Palladium Representative Représentant de Palladium Address Adresse Telephone Téléphone Fax Click here to enter text. Fax Cliquez ici pour saisir le texte. Email Courriel Grantee

Prime Contract Number:

Grantee Name:

Organization Name		Bénéficiaire de la subvention	
Grantee Representative		Nom d'organisation	
Address		Représentant du bénéficiaire	
	k here to enter text.	Adresse	
Telephone		Adresse	Cliquez ici pour saisir le texte.
-	k here to enter text.	Téléphone	
Email		Fax	Cliquez ici pour saisir le texte.
Unique Entity Identifier		Courriel	
		Identifiant unique de l'entité	
This Grant is made and entered into as	of the Effective Date between Palladium	·	
of the state of Delaware, USA, and XX nongovernmental organization organization organization individually referred to as a "Party"; coll "Parties". The Grantee agrees to implet submit all reports and other deliverable. This Cover Page Part A: Specific Conditions Part B: General Conditions Part C: Program Description Part D: Payment Schedule Individuals signing below certify that the agreements on behalf of their respective formalities and other actions required be or similar charter documents, and all agand performance. Please countersign both sets of original	ed under the laws of Burkina Faso. Each is lectively, the two are referred to as the ment the Program described in Part C and s according to the following: Part E: USAID Standard Provisions Part F: Financial Report Format Part G: Assurances and Certifications Part H: Branding Strategy and Marking Plan ey have legal authority to enter into binding	La présente subvention est fournie et conc Palladium International, LLC. (« Palladium vertu des lois de l'État du Delaware, États- organisation non gouvernementale non am Burkina Faso. Chacun est individuellement sont collectivement désignés comme les « mettre en œuvre le Programme décrit dans rapports et autres produits livrables confort Cette page de couverture Partie A : Conditions particulières Partie B : Conditions générales Partie C : Description du Programme Partie D : Échéancier de paiement Les personnes signataires ci-après certifie conclure des accords contraignants au nor ont accompli toutes les formalités et autres documents constitutifs ou des chartes simi applicables, autorisant l'exécution et la mis Veuillez contresigner les deux séries de de accuser réception et reconnaître l'acceptat série de ces documents à Palladium à l'ad	»), une société à but lucratif constituée en -Unis, et XXX (« le Bénéficiaire »), une néricaine constituée en vertu des lois du t désigné comme une « Partie » ; les deux Parties ». Le Bénéficiaire s'engage à s la partie C et à soumettre tous les mément à ce qui suit : Partie E : Dispositions standard de l'USAID Partie F : Format du rapport financier Partie G : Assurances et certifications Partie H : Stratégie de marque et plan de marquage ent qu'elles ont la compétence juridique de m de leurs Parties respectives et qu'elles s actions requises par leurs statuts et leurs ilaires, ainsi que par toutes les lois se en œuvre de la subvention.
Signed for the Palladium:	Signed for the Grantee:	Signé pour le compte de Palladim :	Signé pour le bénéficiaire de la subvention :
Name:	Name:		

Prime Contract Number: Grantee Name:

Title/Role:	Title/Role:	Nom :	Nom :
Date:	Date:	Titre/rôle :	Titre/rôle :
TO BE SIGNED BY THE GRANTEE: The Grantee confirms that it has read, und	derstood, and will comply with all the		Date : ICIAIRE DE LA SUBVENTION : il a lu, compris et qu'il respectera toutes les dispositions
provisions of Part G. Further, the Grantee confirmation from each individual or entity any part of this Grant Agreement.	confirms that it will obtain a signed	de la partie G. Il assure en c	outre qu'il obtiendra une confirmation signée de chaque e par ses soins dans l'optique de réaliser toutes les parties
Signed for the Grantee:		Signé pour le bénéficiaire d subvention :	de la
Name:		Nom :	
Title/Role:		Titre/rôle :	
Date: .		Date :	
Grant Agreement Terms and Condition	ns	Modalités de l'Accord de :	subvention
This Grant Agreement is made and is in fu The Palladium and Grantee are collectively			ention est conclu et entre pleinement en vigueur dès le e validité. Palladium et le Bénéficiaire sont collectivement es ».
described in Part C to help ensure act	ant is to provide support for the Program nievement of results set forth in the ut the Program in accordance with Part	Programme décrit dans	ERES de la présente Subvention est de fournir un appui au la partie C afin de garantir l'atteinte des résultats t principal. Le Bénéficiaire exécute le Programme

- C, providing all labor and other inputs necessary to do so in a manner consistent with applicable Grant requirements.
- **A.2.** Grant Contents. The Grant consists of the Cover Page and Parts A H, all USAID Standard Provisions listed in Part E or referred to elsewhere in the Grant, and all relevant USAID and US Government rules and policies referred to in any of the foregoing. Each of the foregoing, whether or not expressly incorporated or reprinted in its entirety, shall be deemed to be incorporated in and to constitute an integral part of the Grant. Incorporated provisions, rules and policies shall be interpreted and applied to the Grant in accordance with Sec. B.31, "Incorporation by Reference." Notice of all such provisions, rules and policies shall be conclusively presumed.
- **A.3.** <u>Definitions.</u> In addition to the terms defined on the Cover Page and elsewhere in the Grant, the following terms shall have the meanings indicated below:
 - a. <u>ADS</u> is USAID's Automated Directives System, which sets forth policies and procedures for USAID-funded activities.
 - Applicable Cost Principles are the rules in 2 CFR 200, Subpart E, available online at http://www.ecfr.gov/cgi-bin/text-idx?node=2:1.1.2.2.1#sp2.1.200 for non-profit organizations and educational institutions and FAR Part 31 for for-profit organizations available at https://www.acquisition.gov/far/html/FARTOCP31.html
 - c. <u>CFR</u> means the US Code of Federal Regulations, available online at http://www.ecfr.gov/cgi-bin/ECFR?page=browse.
 - d. <u>Cooperating Country</u> means any country or countries other than the US in which the Grantee implements activities funded under the Grant.
 - e. <u>Program</u> means the program described in Part C, "Program Description".
 - f. <u>USAID Standard Provisions</u> means the Standard Provisions for Fixed Amount Awards to Non-US Nongovernmental Organizations, available online at https://www.usaid.gov/sites/default/files/documents/1868/303mat.pdf

- conformément à la partie C, en fournissant toute la main-d'œuvre et les autres intrants nécessaires pour le faire de manière compatible avec les exigences applicables de la Subvention.
- A.2. <u>Contenu de la subvention.</u> La Subvention comprend la page de couverture et les parties A à H, toutes les Dispositions standard de l'USAID énumérées dans la partie E ou mentionnées ailleurs dans la subvention, ainsi que toutes les règles et politiques pertinentes de l'USAID et du gouvernement des États-Unis évoquées dans l'un des éléments susmentionnés. Chacun des éléments susmentionnés, qu'il soit ou non expressément intégré ou réimprimé dans son intégralité, est réputé être intégré dans la Subvention et en faire partie intégrante. Les dispositions, règles et politiques intégrées seront interprétées et appliquées à la Subvention conformément à la section B.31, « Incorporation par renvoi ». La notification de toutes ces dispositions, règles et politiques sera présumée de manière irréfragable.
- **A.3.** <u>Définitions.</u> Outre les termes définis sur la page de couverture et ailleurs dans la Subvention, les termes suivants ont la signification indiquée ci-dessous :
 - a. ADS désigne le système de directives automatisé de l'USAID, qui définit les politiques et les procédures régissant les activités financées par l'USAID.
 - b. <u>Les principes de coût applicables</u> sont les règles du 2 CFR 200 (code des règlements fédéraux), sous-partie E, disponible en ligne à http://www.ecfr.gov/cgi-bin/text-idx?node=2:1.1.2.2.1#sp2.1.200 pour les organisations à but non lucratif et les établissements d'enseignement et FAR Part 31 pour les organisations à but lucratif, disponible à l'adresse https://www.acquisition.gov/far/html/FARTOCP31.html
 - c. <u>CFR</u> désigne le Code américain des règlements fédéraux, disponible en ligne à http://www.ecfr.gov/cgi-bin/ECFR?page=browse.
 - d. <u>Pays coopérant</u> désigne tout pays autre que les États-Unis dans lequel le Bénéficiaire met en œuvre des activités financées dans le cadre de la Subvention.
 - e. <u>Programme</u> désigne le Programme décrit dans la partie C, « Description du Programme ».
 - f. <u>Les dispositions standard de l'USAID</u> désignent les dispositions standard pour les attributions à montant fixe aux organisations non

- A.4. <u>Award Type.</u> This Grant is a Fixed Amount Award issued pursuant to the Prime Contract between Palladium and USAID. Payment will be made to the Grantee based on achieving specific milestones in Part C of the Grant in accordance with the Payment Schedule and Supporting Documentation described in Part D of the Grant.
- A.5. Grant Term. The Grant shall take effect, after being signed by both Parties, on the Effective Date indicated on the Cover Page and extend through the Completion Date, subject to funding and unless earlier extended by the Parties or terminated in accordance with Sec. B.25, "Termination". The Grant Term may be extended any time, or from time to time, and for any length of time, only by amendment signed by the Parties. Except as otherwise expressly provided in the Grant or subsequently approved by Palladium, all Program activities must be completed, reports and other deliverables submitted, costs to be charged hereto incurred and expended, and Grantee duties fulfilled, by the Completion Date.
- **A.6.** Payment Schedule. The Payment Schedule (Part D) binds the Grantee in accordance with its terms until and unless changed by amendment.
- **A.7.** Authorized Geographic Code. The authorized geographic code for procurement of goods and services under this grant is 935 Free World excluding foreign policy restricted countries.
- **A.8.** <u>Authorized Representatives.</u> (a) The following individuals, and only they, are authorized to exercise the specified authorities under the Grant on behalf the Party identified below:

Authority		
·	Party	
Contractual Authority	Palladium	
Contractual Authority (Alt.)	Palladium	
Technical Monitor	Palladium	
Technical Support	Palladium	
Grant Administration and compliance	Palladium	

gouvernementales non américaines, disponibles en ligne à https://www.usaid.gov/sites/default/files/documents/1868/303mat.pdf

- A.4. <u>Type de subvention</u> La présente Subvention constitue une subvention à montant fixe accordée en vertu du Contrat principal signé entre Palladium et l'USAID. Le paiement sera effectué au Bénéficiaire en fonction de la réalisation d'étapes spécifiques de la partie C de la Subvention, conformément au calendrier de paiement et aux pièces justificatives décrites dans la partie D de la Subvention.
- A.5. <u>Durée de la subvention.</u> La Subvention prend effet, après avoir été signée par les deux Parties, à la date d'entrée en vigueur indiquée sur la page de couverture et se prolonge jusqu'à la date d'achèvement, sous réserve du financement et à moins qu'elle ne soit prolongée plus tôt par les parties ou qu'elle ne soit résiliée conformément à la section B.25, « Résiliation ». La durée de la Subvention pourrait être prolongée à tout moment, ou de temps à autre, et pour toute durée, uniquement par un avenant signé par les Parties. Sauf disposition contraire expresse dans la Subvention ou approuvée ultérieurement par Palladium, toutes les activités du Programme doivent être achevées, les rapports et autres produits livrables doivent être soumis, les coûts à imputer aux présentes doivent être encourus et dépensés, et les obligations du Bénéficiaire doivent être remplies, avant la date d'achèvement.
- A.6. Échéancier de paiement. Le calendrier de paiement (partie D) lie le Bénéficiaire conformément à ses conditions sauf amendement effectué par les Parties.
- A.7. <u>Code géographique autorisé.</u> Le code géographique autorisé pour l'acquisition de biens et de services dans le cadre de la présente subvention est 935 Free World, à l'exclusion des pays soumis à des restrictions en matière de politique étrangère.
- **A.8.** Représentants autorisés. (a) Les personnes suivantes, et elles seules, sont autorisées à exercer les pouvoirs spécifiés dans le cadre de la Subvention au nom de la Partie identifiée ci-dessous :

L'autorité	Partie
Autorité contractuelle	Palladium
Autorité contractuelle (Alt.)	Palladium
Moniteur technique	Palladium
Support technique	Palladium
Administration et Conformité	Palladium
des Subventions	

(b) Chaque Partie pourrait désigner un ou plusieurs représentants ou autorités supplémentaires ou différents, ou modifier le(s) représentant(s) de ses autorités, à tout moment ou de temps à autre, par notification écrite à l'autre Partie.

- b) Either Party may designate additional or different representative(s) or authorities, or modify its authorities' representative(s), at any time, or from time to time, by written notice to the other Party.
- A.9. <u>Notices.</u> Notices or requests required or permitted by the Grant must be in writing signed by the Party's authorized representative and sent to the other Party according to the contact information specified on the Cover Page of the Grant or in Sec. A.8, "Authorized Representatives" above, (1) by fax, (2) as a scanned PDF e-mail attachment, or (3) in hard copy by personal delivery, recognized express courier, or by first class registered or certified mail, postage prepaid. Notices and requests shall be effective when received in accordance with the above, or on the effective date of a notice so received, whichever is later.

A.10. Special Provisions.

- Payment for milestones will be made within 30 days provided that Catalyze Sahel accepts the deliverables.
- Monthly reports are required documentation noted in Part D Payment Schedule and need to be submitted each month to the Catalyze Sahel team as agreed upon with the Grants and Procurement Manager
- USAID branding and marking guidelines will be followed by the grantee throughout the duration of the grant, and 12 months after the end of the grant

[END OF PART A, SPECIFIC CONDITIONS]

PART B GENERAL CONDITIONS

B.1. Monitoring and Evaluation.

(a) Palladium shall have access to the Grantee's work site and records at all reasonable times to monitor the Grantee's performance, compliance with the terms of the Grant, and progress toward achieving Grant objectives and results. The Grantee agrees to cooperate fully with such monitoring efforts, including facilitating site visits and other appropriate and reasonable measures Palladium may take using standard, widely recognized monitoring techniques. A.9. Avis. Les notifications ou les demandes requises ou autorisées par la Subvention doivent être faites par écrit, signées par le représentant autorisé de la Partie et envoyées à l'autre Partie conformément aux coordonnées indiquées sur la page de couverture de la Subvention ou dans la section A.8, « Représentants autorisés » ci-dessus, (1) par fax, (2) sous forme de fichier PDF scanné joint à un courrier électronique, ou (3) sur papier par remise en mains propres, par un service de messagerie express reconnu, ou par courrier recommandé ou certifié de première classe, port payé. Les notifications et les demandes prennent effet dès réception conformément à ce qui précède, ou à la date d'entrée en vigueur d'une notification ainsi reçue, la date la plus tardive étant retenue.

A.10. Dispositions particulières.

- Le paiement des jalons sera fait dans les 30 jours à condition que Catalyze Sahel accepte les livrables.
- Les rapports mensuels sont des documents obligatoires mentionnés dans la partie D du calendrier des paiements et doivent être soumis chaque mois à l'équipe de Catalyze Sahel, comme convenu avec le responsable des subventions et des achats
- Les directives de l'USAID en matière d'image de marque et de marquage seront suivies par le bénéficiaire pendant toute la durée de la subvention, et 12 mois après la fin de la subvention.

[FIN DE LA PARTIE A, CONDITIONS PARTICULIÈRES]

Partie B CONDITIONS GÉNÉRALES

B.1. Suivi et évaluation.

(a) Palladium a accès au lieu de travail et aux dossiers du Bénéficiaire en tout temps raisonnable afin de contrôler les performances du Bénéficiaire, le respect des conditions de la Subvention et les progrès accomplis dans l'atteinte des objectifs et des résultats de la Subvention. Le Bénéficiaire accepte de coopérer pleinement à ces efforts de surveillance, notamment en facilitant les descentes sur le terrain et

- (b) USAID and/or Palladium may at any time require evaluations or other assessments of the Program. The Grantee shall fully cooperate with all such evaluations and assessments, including by providing such assistance and input as the evaluator(s) may reasonably request.
- (c) The Parties acknowledge the crucial role played by data in USAID performance management, its importance in helping achieve USAID's Assistance Objectives, and the reliance USAID places on it in evidence-based decision making and fulfilling the Agency's broader policies on collaboration, learning, and adaptation. Consistent with these imperatives, the Grantee agrees to exert its best efforts to ensure that data generated and reported in connection with the Grant and Program activities is of high quality, i.e., meets the five main standards of validity, reliability, precision, integrity and timeliness. The Grantee accepts full responsibility for meeting these standards, and will reimburse any costs that Palladium may reasonably incur as a result of failing to do so. It further agrees to comply with such detailed guidelines relating to verification and other data-related methods, procedures, and other requirements as Palladium (on its own initiative or at USAID's direction) may prescribe by written notification at any time, or from time to time, during the Grant Term. Repeated, prolonged, or unexcused failure to meet the required standards or to comply with prescribed guidelines may, in appropriate cases, be treated by Palladium as noncompliance by the Grantee pursuant to Sec. B.23, "Noncompliance."
- B.2. Records and Access to Records. [Reserved.]
- B.3. Independent Contractor Status. Notwithstanding normal award administration processes and the provision of guidance by authorized Palladium personnel, the relationship between the Parties in carrying out the Program shall be that of an arm's length independent contractor rather than master/servant or principal/agent. The Parties do not intend to create any kind of joint venture, partnership or similar formal business relationship or

- d'autres mesures appropriées et raisonnables que Palladium pourrait prendre en utilisant des techniques de surveillance standard et largement reconnues.
- (b) L'USAID et/ou Palladium pourraient à tout moment exiger des évaluations ou autres bilans du Programme. Le Bénéficiaire coopère pleinement pour la réalisation de ces évaluations et bilans, notamment en fournissant de l'assistance et la contribution que l'(es) évaluateur(s) pourraient raisonnablement demander.
- (c) Les parties reconnaissent le rôle déterminant des données dans la gestion des performances de l'USAID, leur importance pour l'atteinte des objectifs d'assistance de l'USAID, et la confiance que l'USAID accorde à ces données dans la prise de décision fondée sur des données probantes et dans la mise en œuvre de la politique d'ensemble de l'Agence en matière de collaboration, d'apprentissage et d'adaptation. Conformément à ces impératifs, le Bénéficiaire accepte de donner le meilleur pour s'assurer que les données générées et communiquées dans le cadre des activités de la Subvention et du Programme sont de haute qualité, autrement dit qu'elles répondent aux cinq principales normes que sont : la validité. la fiabilité, la précision, l'intégrité et l'opportunité. Le Bénéficiaire assume l'entière responsabilité du respect de ces normes et remboursera tous les frais que Palladium pourrait raisonnablement encourir du fait de leur non-respect. Il accepte en outre de se conformer aux directives détaillées relatives à la vérification ainsi qu'aux méthodes, procédures et autres exigences liées aux données que Palladium (de sa propre initiative ou sur instruction de l'USAID) pourrait prescrire par notification écrite à tout moment, ou de temps à autre, pendant la durée de la Subvention. L'inobservation répétée, prolongée ou non justifiée des normes requises ou des directives prescrites pourrait, dans les cas appropriés, être considérée par Palladium comme un non-respect des obligations par le Bénéficiaire en vertu de la section B.23, « Non-conformité ».
- B.2. <u>Dossiers et accès aux dossiers.</u> [Réservé.]
- **B.3.** Statut d'entrepreneur indépendant. Nonobstant les mécanismes normaux d'attribution et les recommandations faites par le personnel autorisé de Palladium, la relation entre les Parties dans l'exécution du Programme est celle d'un entrepreneur indépendant sans lien de dépendance plutôt que celle de

association of any kind. The Grant shall not be construed to provide for the sharing of profits or losses arising out of or relating to the efforts of either or both Parties, except as may be specifically provided herein. Grantee shall have no authority, express or implied, to purport to contract for or bind Palladium in any manner or to any extent, and shall make clear to all third parties with which it deals that it has no such authority.

B.4. Support. Except to the extent otherwise expressly stated in this Grant or subsequently approved by Palladium, neither USAID nor Palladium will provide facilities, equipment, logistics, security, or similar support. Grantee shall implement the Program without such support.

B.5. <u>Personnel.</u>

(a) Grantee personnel shall at all times be under Grantee's sole supervision, direction and control, and shall not be deemed Palladium personnel for any purpose. Grantee is solely responsible to pay all compensation and other amounts due or to become due to such personnel in connection with the Grant and the Program, or otherwise, and for all payments, reports and other obligations pertaining to Social Security, income tax withholding, unemployment, workers compensation, employer liability insurance, and the like, whether in the US, the Cooperating Country or elsewhere, failing which Grantee shall reimburse Palladium for defense and other costs associated with any resulting claim or liability (including fines, penalties, and reasonable attorney and expert consultant fees and costs).

B.6. <u>Coordination and Communications with Officials.</u>

(a) Subject to paragraphs (b) and (c) of this Section and Sec. B.7 below, Grantee shall coordinate efficiently and effectively with Palladium, USAID, Cooperating Country public and private sector entities and individuals, contractors, and other Program participants and stakeholders, as necessary to implement the Program. maître/serviteur ou principal/agent. Les parties n'entendent pas créer une quelconque co-entreprise, un partenariat ou une relation d'affaires formelle similaire ou encore une association de quelque nature que ce soit. La Subvention ne s'interprète pas comme créant l'obligation de partager les bénéfices ou les pertes résultant des efforts de l'une ou l'autre des parties ou liés à ceux-ci, sauf disposition contraire expressément prévue aux présentes. Le Bénéficiaire n'a aucune autorité, expresse ou implicite, de prétendre conclure un contrat au nom de Palladium ou de le lier de quelque manière ou dans quelque mesure que ce soit, et doit le préciser clairement à toutes les tierces parties avec lesquelles il traite.

B.4. Soutien. Sauf disposition expresse contraire indiquée dans la présente Subvention ou approuvée ultérieurement par Palladium, ni l'USAID ni Palladium n'apporte un appui relatif aux installations, aux équipements, à la logistique, à la sécurité ou tout autre appui similaire. Le Bénéficiaire met en œuvre le Programme sans cet appui.

B.5. Personnel.

(a) Le personnel du Bénéficiaire est placé, en tout temps, sous l'entière supervision, direction et sous le seul contrôle du Bénéficiaire, et n'est pas considéré comme le personnel de Palladium pour quelque raison que ce soit. Le Bénéficiaire assume l'entière responsabilité du paiement de toutes les indemnités et autres montants dus ou éventuellement dus à ce personnel, en relation avec la Subvention et le Programme, ou autrement de tous les paiements, rapports et autres obligations relatives à la sécurité sociale, la retenue d'impôt sur le revenu, le chômage, l'indemnisation des travailleurs, l'assurance responsabilité de l'employeur, et autres, que ce soit aux États-Unis, dans le pays coopérant ou ailleurs, faute de quoi le Bénéficiaire rembourse à Palladium les frais de défense et autres associés à toute réclamation ou responsabilité résultante (notamment les amendes, les pénalités, ainsi que les honoraires et coûts raisonnables d'avocat et de consultant expert).

B.6. Coordination et communication avec les fonctionnaires.

(a) Sous réserve des paragraphes (b) et (c) de la présente section et de la section B.7 ci-dessous, le Bénéficiaire collabore de manière efficace et effective avec Palladium, l'USAID, les entités du secteur public et privé du pays coopérant, et avec les individus, les entrepreneurs, et les autres participants et parties prenantes du Programme, si nécessaire pour mettre en œuvre le Programme.

- (b) To ensure that clear and proper channels of communication and authority are maintained, all communications (whether oral, written or electronic) by Grantee, its personnel and any subawardees concerning any aspect of the Grant and the Program shall be made solely to Palladium and not directly to USAID or other US or Cooperating Country officials, except for communications that are necessary to perform this Grant, communications described in paragraph (c) below, and communications that are otherwise approved by Palladium. Except for communications described in paragraph (c) below. Grantee shall transmit permitted or approved direct communications with USAID, or other US or Cooperating Country officials, simultaneously to Palladium or provide Palladium with an accurate summary of each communication as soon afterwards as possible for Palladium's reference. Failure to comply fully with the requirements of this provision may be deemed by Palladium to constitute a material breach of the Grant.
- (c) Notwithstanding paragraph (b), nothing in this Grant shall prohibit or restrict the Grantee or its personnel from (1) lawfully reporting waste, fraud, or abuse to a designated investigative or law enforcement representative of a US Federal department or agency authorized to receive such information; (2) making any disclosures that are required by the terms and conditions of this Agreement; (3) making whistleblower disclosures protected by applicable law (including 41 USC § 4712); (4) fully cooperating with US government investigations, audits or reviews; and/or (5) making any other disclosures or communications that are required or protected by applicable US laws, Executive Orders, regulations or legally binding US Federal agency policies. Such communications are strongly encouraged by Palladium.
- B.7. Approvals. This Sec. B.7 governs all requests for approvals required or permitted by the Grant. Grantee shall direct all approval requests to Palladium. Requests shall be made in writing, sufficiently in advance of the desired action to permit due consideration, consultation and approval, disapproval or other disposition before such action is needed. If the Grantee is unable to meet this timeframe, Palladium may in its absolute discretion approve the request prospectively or retroactively, but is not required to do so.

- Dans l'optique de garantir de manière claire et appropriée le maintien de canaux de communication et la préservation de l'autorité, toutes les communications (orales, écrites ou électroniques) du Bénéficiaire, de son personnel et de tout sous-bénéficiaire concernant tout aspect de la Subvention et du Programme sont adressées uniquement à Palladium et non directement à l'USAID ou à d'autres fonctionnaires des États-Unis ou du Pays coopérant, à l'exception des communications nécessaires à l'exécution de cette Subvention, des communications décrites au paragraphe (c) cidessous et des communications autrement approuvées par Palladium. À l'exception des communications décrites au paragraphe (c) ci-dessous, le Bénéficiaire transmet les communications directes autorisées ou approuvées simultanément à l'USAID, ou à d'autres fonctionnaires des États-Unis ou des pays coopérants, et à Palladium ou soumet à Palladium un résumé précis de chaque communication dès que possible aux fins de référence. Le nonrespect des exigences de cette disposition pourrait être considéré par Palladium comme une violation substantielle de la Subvention.
- (c) Nonobstant le paragraphe (b), aucune disposition de la présente Subvention n'interdit au Bénéficiaire ou à son personnel, ou ne les empêche, de (1) signaler légalement tout gaspillage, toute fraude ou tout abus à un représentant désigné des autorités en charge des enquêtes et de l'application de la loi d'un département ou d'une agence fédéral(e) des États-Unis autorisé(e) à recevoir de telles informations; (2) divulguer des informations requises aux termes du présent Accord; (3) divulguer des informations de dénonciation protégées par le droit applicable (notamment le règlement 41 USC § 4712 [Code des États-Unis]; (4) coopérer pleinement aux enquêtes, audits ou examens du gouvernement américain; et/ou [5] divulguer toute autre information ou communication requise ou protégée par les lois, décrets, règlements ou politiques juridiquement contraignantes des agences fédérales américaines. De telles communications sont fortement encouragées par Palladium.
- B.7. Approbations. La présente section B.7 régit toutes les demandes d'approbation requises ou autorisées par la Subvention. Le Bénéficiaire adresse toutes les demandes d'approbation à Palladium. Les demandes sont faites par écrit, suffisamment tôt avant l'action souhaitée afin de permettre l'examen, la révision, l'approbation ou le rejet de toute autre disposition préalable à l'action nécessaire. Si le Bénéficiaire n'est pas en mesure de respecter ce délai, Palladium pourrait, à son entière discrétion, approuver la demande de manière

Actions taken by Grantee without prior approval are at its own risk and expense. Requests may not be directed to USAID without Palladium's consent, which may be withheld if deemed inappropriate, harmful to the Program, or without adequate basis in the Prime Contract. If Palladium receives a request and elects to forward it to USAID, Palladium will take reasonable steps to facilitate it. Grantee expressly, completely, and irrevocably waives and releases Palladium from any and all costs, risks, delays, damages and other liability resulting directly or indirectly from USAID delays in providing approvals, refusals, and all other USAID acts or omissions that may affect Grantee. Approval documentation must be preserved and made available as part of Grantee's records. Approvals shall not be deemed to waive the requirement for all costs to comply with Grant provisions including the Applicable Cost Principles.

B.8. <u>Ethics and Mandatory Reporting.</u>

- (a) Conflicts of Interest. The Grantee must have written policies and procedures to prohibit personnel from using their positions to engage in transactions (or otherwise) for a purpose that constitutes or presents the appearance of personal or organizational conflict of interest or personal gain. The Grantee warrants that it (including its parent, subsidiary and affiliate organizations, as well as its directors or trustees (as applicable). officers, employees, other personnel, agents, subrecipients and contractors) does not have an actual, potential or apparent conflict of interest that has not been fully disclosed to Palladium in writing with all relevant information. Conflicts discovered after award shall immediately be fully disclosed by Grantee to Palladium, along with actions the Grantee has taken or proposes to take to avoid, mitigate or neutralize the conflict(s) to the maximum extent practicable. Palladium may then take such action(s) as it deems appropriate, in its sole discretion, including terminating the Grant.
- (b) Other Ethics and Integrity Matters. Grantee shall ensure that Grantee and its directors, officers, employees, other personnel, agents, subrecipients and contractors at all times during the Grant Term avoid corrupt, fraudulent, or otherwise improper or unseemly practices and, to the maximum extent practicable, avoid even the appearance of or potential for any such practices.

prospective ou rétroactive, mais n'y est pas tenu. Les mesures prises par le Bénéficiaire sans approbation préalable sont à ses propres risques et frais. Les demandes ne doivent pas être adressées à l'USAID sans l'accord de Palladium, qui pourrait les rejeter s'il les juge inappropriées, préjudiciables au programme ou sans fondement adéquat dans le Contrat principal. Si Palladium recoit une demande et décide de la transmettre à l'USAID, Palladium prendra des mesures raisonnables pour faciliter cette transmission. Le Bénéficiaire libère expressément, complètement et irrévocablement Palladium de tous les coûts, risques, retards, dommages et autres responsabilités résultant directement ou indirectement des retards de l'USAID à délivrer les approbations, les refus et tous les autres actes ou de toutes les omissions de l'USAID susceptibles d'affecter le Bénéficiaire. Les documents d'approbation sont conservés et mis à disposition dans le cadre de l'enregistrement des dossiers du Bénéficiaire. Les approbations ne doivent pas être considérées comme une renonciation à l'exigence de conformité de tous les coûts avec les dispositions de la Subvention, notamment les Principes de coûts applicables.

B.8. Éthique et rapports obligatoires.

- (a) Conflits d'intérêts. Le Bénéficiaire doit disposer de politiques et de procédures écrites visant à interdire au personnel d'utiliser son poste pour effectuer des transactions (ou autre) dans un but qui constitue ou présente l'apparence d'un conflit d'intérêts ou à des fins personnelles. Le Bénéficiaire garantit qu'il [notamment ses sociétés mères, filiales et organisations affiliées, ainsi que ses directeurs ou administrateurs [le cas échéant], ses dirigeants, ses employés, et autre personnel, ses agents, ses sous-bénéficiaires et ses entrepreneurs] n'existe pas de conflit d'intérêts réels, potentiels ou apparents n'ayant pas été entièrement divulgués par écrit à Palladium avec toutes les informations pertinentes. Les conflits d'intérêts découverts après l'attribution doivent être immédiatement divulgués par le Bénéficiaire à Palladium, ainsi que les mesures que le Bénéficiaire a prises ou se propose de prendre pour éviter. atténuer ou neutraliser le(s) conflit(s) dans la mesure du possible. Palladium pourrait alors prendre les mesures qu'il juge appropriées, à sa seule discrétion, notamment la résiliation de la Subvention.
- (b) Autres questions d'éthique et d'intégrité. Le Bénéficiaire s'assure que ses administrateurs, dirigeants, employés, autre personnel, agents, sous-bénéficiaires, entrepreneurs et lui-même, à tout moment pendant la durée de la Subvention, évitent les pratiques corrompues, frauduleuses, ou autrement inappropriées ou

Grantee further certifies and agrees that in carrying out its Grant activities, Grantee and its directors, officers, employees, other personnel, agents, subrecipients and contractors have not and will not (1) offer, pay, promise or authorize the payment, directly or indirectly through any other person or entity, of any monies or anything of value to any governmental official or employee or any political party or candidate for political office, for the purpose of inducing or rewarding any favorable action or influencing any act or decision of such official or of any government; (2) engage in fraudulent practices such as misrepresenting facts or misleading statements to influence a financial, procurement or other action, Grant execution or administration, accounting reports or financial statements; or (3) engage in any other conduct which, if committed by a US person, would violate the US Foreign Corrupt Practices Act of 1977 (15 USC. §§ 78dd-1, et seq.), the False Claims Act (31 USC. §§ 3729-3733) or any other similar laws or regulations prohibiting bribery, fraud, and other corrupt practices.

(c) Mandatory Disclosures. In addition to the disclosures required by (1) USAID Standard Provision "Mandatory Disclosures"; (2) Sec. B.13, "Trafficking in Persons"; and (3) any other provision(s) of the Grant, Grantee shall immediately notify Palladium in writing (with subsequent updates at reasonable intervals (and at Palladium's request at any time, or from time to time) as facts are discovered and remedial actions proceed) whenever Grantee has credible evidence that a principal, employee, agent, consultant, subrecipient or contractor of Grantee (1) violated US Federal law or Cooperating Country law involving fraud, conflict of interest, bribery, gratuity, or the civil False Claims Act (31 USC. §§ 3729-3733); or (2) engaged in any other irregularities or misconduct potentially affecting the Grant, including conduct proscribed by Sec. B.10(a) and (b). Notice shall include a description of the relevant facts and proposed corrective actions. Failure to promptly, accurately and fully report such matters; to respond aggressively and appropriately; or to comply with reasonable instructions from Palladium or USAID may be treated as a material breach of the Grant.

inconvenantes et, dans la mesure du possible, évitent même l'apparence ou la possibilité de telles pratiques. Le Bénéficiaire certifie et estime en outre que dans le cadre de ses activités liées à la Subvention, ses directeurs, responsables, employés, autres personnels, agents, sous-bénéficiaires, entrepreneurs et lui-même n'ont pas et n'auront pas à (1) offrir, payer, promettre ou autoriser le paiement, directement ou indirectement par l'intermédiaire de toute autre personne ou entité, de toute somme d'argent ou de tout objet de valeur à tout fonctionnaire ou employé du gouvernement ou à tout parti politique ou candidat à une fonction politique, dans le but d'induire ou de récompenser toute action favorable ou d'influencer tout acte ou décision de ce fonctionnaire ou de tout gouvernement; (2) se livrer à des pratiques frauduleuses telles que la présentation inexacte de faits ou de déclarations trompeuses pour influencer une action financière, de passation de marchés ou autre, l'exécution ou l'administration de subventions, les rapports comptables ou les états financiers; ou (3) se livrer à toute autre conduite qui, si elle était commise par un ressortissant américain, violerait la US Foreign Corrupt Practices Act (loi américaine de 1977 sur les pratiques de corruption à l'étranger) (15 USC. §§ 78dd-1, et suivants), la False Claims Act (loi sur les fausses créances) (31 USC. §§ 3729-3733) ou toute autre loi ou réglementation similaire interdisant la corruption, la fraude et les autres pratiques de corruption.

Divulgations obligatoires. En plus des divulgations requises par (1) la Disposition standard de l'USAID intitulée « Divulgations obligatoires »; (2) la section B.13, « Traite des personnes »; et (3) toute autre disposition de la Subvention, le Bénéficiaire doit immédiatement informer Palladium par écrit [avec des mises à jour ultérieures à intervalles raisonnables [et à la demande de Palladium à tout moment, ou de temps à autre] à mesure que les faits sont découverts et que les mesures correctives sont prises] chaque fois que le bénéficiaire a des preuves crédibles qu'un donneur d'ordre, employé, agent, consultant, sous-bénéficiaire ou entrepreneur du bénéficiaire (1) a enfreint la loi fédérale américaine ou la loi du pays coopérant concernant la fraude, les conflits d'intérêts, la corruption, les gratifications ou la loi civile sur les fausses créances (31 USC. §§ 3729-3733); ou (2) a commis toute autre irrégularité ou faute pouvant affecter la Subvention, notamment une conduite interdite par la section B.10 (a) et (b). La notification inclut une description des faits pertinents et des mesures correctives proposées. Le défaut de

- (d) Further Disclosure by Palladium. Grantee acknowledges that Palladium may, in its absolute discretion, disclose to USAID or other US Government agencies or officials all or part of matters notified (or matters of similar import, whether or not reported by Grantee under this Section). Grantee hereby authorizes such disclosures and expressly, completely and irrevocably waives and releases Palladium from any claims or other liability that may arise out of or result from theme.
- B.9. Whistleblower Protections. Grantee shall comply with USAID Standard Provision, "Pilot Program for Enhancement of Grantee Employee Whistleblower Protections." This includes informing its employees working under this Grant, in the predominant native language of the workforce, that they have the whistleblower rights and protections specified in the Standard Provision and 41 US Code § 4712.

B.10. Compliance with Law (General).

- (a) The Grantee must fully comply with all applicable US and Cooperating Country laws, including statutes, executive orders, regulations and other mandatory directives, policies and instructions with binding legal effect. Grantee must also obtain in a timely and effective manner and maintain throughout the Grant Term all US and Cooperating Country licenses, permits, and other approvals (including approvals pursuant to export control, foreign assets control, sanctions, anti-terrorism, money laundering, foreign policy, and other similar or related rules) necessary to implement the Program.
- (b) To be eligible for reimbursement under the Grant, compliance costs must be included in the Budget and comply with the Applicable Cost Principles and other Grant requirements. Notwithstanding the foregoing, Grantee is solely responsible,

- signaler sans délais, précisément et complètement ces faits, de réagir de manière vigoureuse et appropriée, ou de se conformer aux instructions raisonnables de Palladium ou de l'USAID pourrait être considéré comme une violation substantielle de la Subvention.
- (d) Divulgation supplémentaire par Palladium. Le Bénéficiaire reconnaît que Palladium pourrait, à sa discrétion absolue, divulguer à l'USAID ou à d'autres agences ou fonctionnaires du gouvernement américain tout ou partie des questions notifiées (ou des questions d'importance similaire, qu'elles aient été signalées ou non par le Bénéficiaire en vertu de la présente section). Le Bénéficiaire autorise par la présente de telles divulgations et libère expressément, complètement et irrévocablement Palladium de toute réclamation ou autre responsabilité pouvant en découler ou résulter.
- B.9. Protection des dénonciateurs. Le bénéficiaire doit se conformer à la Disposition standard de l'USAID intitulée « Programme pilote d'amélioration des mesures de protection des dénonciateurs du personnel de la Subvention ». Cette disposition suppose une communication adressée à ses employés travaillant dans le cadre de cette Subvention et faite dans la langue maternelle prédominante au sein du personnel sur les droits et la protection des dénonciateurs dont ils jouissent, tel que prévu par la Disposition standard et le règlement 41 US Code § 4712.

B.10. Conformité avec la loi (généralités).

- (a) Le Bénéficiaire doit se conformer pleinement à toutes les lois applicables aux États-Unis et dans le pays coopérant, notamment les statuts, les décrets, les règlements et autres directives, politiques et instructions obligatoires créant un effet juridique contraignant. Le bénéficiaire doit également obtenir dans les délais et de manière efficace toutes les licences, permis et autres approbations des États-Unis et des pays coopérants (notamment les agréments en vertu du contrôle des exportations, du contrôle des actifs étrangers, des sanctions, de la lutte contre le terrorisme, du blanchiment d'argent, de la politique étrangère et d'autres règles similaires ou connexes) nécessaires pour mettre en œuvre le Programme et les maintenir pendant toute la durée de la Subvention.
- (b) Pour être admissibles au remboursement au titre de la Subvention, les coûts de conformité sont inclus dans le budget et respectent les Principes de coûts applicables et autres exigences de la Subvention. Nonobstant ce qui précède, le Bénéficiaire assume l'entière

without reimbursement under the Grant, for all costs, risks, damages and other liability incurred by it as a result of its failure to comply with applicable law. Before incurring compliance-related costs of an unusual or potentially controversial nature or amount, Grantee shall notify Palladium in writing and engage in such consultations with Palladium and/or USAID as Palladium may request.

- B.11. Preventing Terrorist Financing. Grantee must not engage in transactions with, or provide resources or support to, any individual or entity that is subject to sanctions administered by OFAC or the United Nations (UN), including any individual or entity that is included on the Specially Designated Nationals and Blocked Persons List maintained by OFAC (https://www.treasury.gov/resource-center/sanctions/SDN-List/Pages/default.aspx/) or on the UN Security Council consolidated list (https://www.un.org/securitycouncil/content/un-sc-consolidated-list). This provision must be included in all subawards and contracts issued under this Grant.
- B.12. Other US Sanctions and Export Controls. No funds, goods or services provided to or acquired by Grantee under this Grant shall be used directly or indirectly to engage in transactions that a US person would be prohibited from engaging in under (1) US economic and trade sanctions, including those administered by the US Treasury Department's Office of Foreign Assets Control and/or (2) US export restrictions, including the US Commerce Department Bureau of Industry and Security's Export Administration Regulations. Without limiting the generality of the foregoing, Grantee shall not engage in, support, or otherwise facilitate any transaction in which any individual or entity appearing on the SDN List (as defined in Sec. B.11) has a direct or indirect interest of any nature whatsoever.
- **B.13.** <u>Trafficking in Persons</u>. USAID Standard Provision "Trafficking in Persons," applies to this Grant.
- **B.14.** Child Safeguarding. Grantee agrees to abide by the principles set forth in USAID Standard Provision, "Child Safeguarding", and to include such

responsabilité, sans remboursement au titre de la Subvention, de tous les coûts, risques, dommages et autres responsabilités qu'il encourt du fait du non-respect du droit applicable. Avant d'encourir des frais liés à la conformité d'une nature ou d'un montant inhabituel ou potentiellement controversé, le Bénéficiaire informe Palladium par écrit et engage les consultations avec Palladium et/ou l'USAID à la demande de Palladium.

- B.11. Prévention du financement du terrorisme. Le Bénéficiaire ne doit pas s'engager dans des transactions avec, ou fournir des ressources ou un soutien à tout individu ou toute entité soumis à des sanctions administrées par le Bureau du contrôle des avoirs étrangers (OFAC) ou les Nations Unies (ONU), notamment tout individu ou toute entité figurant sur la Specially Designated Nationals and Blocked Persons (SDN) List (liste des Ressortissants spécialement désignés et des personnes bloquées) tenue par l'OFAC (https://www.treasury.gov/resource-center/sanctions/SDN-List/Pages/default.aspx/) ou la liste consolidée du Conseil de sécurité des Nations Unies (https://www.un.org/securitycouncil/content/un-sc-consolidated-list). Cette disposition doit être incluse dans tous les sous-contrats et contrats signés dans le cadre de la présente Subvention.
- B.12. Autres sanctions et contrôles à l'exportation des États-Unis. Aucun fonds, bien ou service fourni ou acquis par le Bénéficiaire dans le cadre de la présente Subvention ne sera utilisé directement ou indirectement pour s'engager dans des transactions qu'il serait interdit à un ressortissant américain d'effectuer en vertu (1) des sanctions économiques et commerciales américaines, notamment celles administrées par l'OFAC du Département du Trésor américain et/ou (2) des restrictions à l'exportation imposées par les États-Unis, notamment la Export Administration Regulations (réglementation en matière d'exportation) du Bureau de l'industrie et de la sécurité du ministère américain du Commerce. Sans limiter la généralité de ce qui précède, le bénéficiaire ne doit pas s'engager dans, soutenir ou faciliter, de toute autre manière, une transaction dans laquelle un individu ou une entité figurant sur la liste SDN (telle que définie dans la section B.11) a un intérêt direct ou indirect de quelque nature que ce soit.
- **B.13.** La traite des personnes. La Disposition standard de l'USAID « Traite des personnes » s'applique à la présente Subvention.
- **B.14.** Protection des enfants. Le bénéficiaire accepte de se conformer aux principes énoncés dans la Disposition standard de l'USAID, « Protection des enfants », et d'inclure ces principes dans le code de conduite du Bénéficiaire

principles in Grantee's code of conduct for all personnel implementing USAID-funded activities.

- B.15. Prohibition of Assistance to Drug Traffickers. If Palladium notifies Grantee of its determination, after consulting with USAID as necessary, that the restrictions in ADS 206, "Prohibition of Assistance to Drug Traffickers" apply to the Grant, Grantee agrees (1) to execute and deliver to Palladium any "key individual" or "covered participant" certifications that may be required and (2) to take all other necessary compliance actions. Refusal or failure to comply with any of the foregoing requirements may be deemed noncompliance.
- B.16. Lobbying and Political Activity. In addition to complying with the lobbying certification in Sec. G.2, Grantee shall not (unless and only to the extent expressly authorized in the Program Description or subsequently approved by Palladium) use any Grant, Cost Share or Program Income funds to carry on propaganda or otherwise attempt to influence legislation, participate or intervene in a political campaign on behalf of or in opposition to any candidate for public office, cause any private inurement or improper benefit to occur, or take any other action inconsistent with US Internal Revenue Code Sec. 501(c)(3).

B.17. Taxes.

(a) General. Grantee is solely liable for all taxes (including occupation, property, use, franchise, income, and value-added taxes), import duties, and other official exactions of whatever nature, whether levied in the US, the Cooperating Country, or elsewhere, arising out of or relating to Grantee, the Program, or any payments made to or received by the Grantee pursuant to, or otherwise in connection with, making or performance of the Grant. All reasonable efforts shall be made to obtain any exemptions or refunds from Cooperating Country taxes that may be available to Grantee directly or based on exemptions or refund rights afforded to at the request of the US Government, including complying with any instructions issued by Palladium from time to time regarding procedures to invoke exemptions and/or refund rights afforded to US Government-funded contractors and recipients. Any charges to the Grant for taxes must be included in the approved Budget and comply with pertinent Grant requirements including the

- s'appliquant à tout le personnel mettant en œuvre les activités financées par l'USAID.
- B.15. Interdiction de toute assistance aux trafiquants de drogue. Si Palladium informe le Bénéficiaire de sa décision, après consultation de l'USAID, si nécessaire, d'appliquer les restrictions de l'ADS 206, « Interdiction de toute assistance aux trafiquants de drogue », à la Subvention, le Bénéficiaire accepte (1) de signer et de délivrer à Palladium toute certification de « personne clé » ou de « participant couvert » qui pourrait s'avérer nécessaire et (2) de prendre toutes les autres mesures de conformité nécessaires. Le refus ou le non-respect de l'une des exigences susmentionnées pourrait être considéré comme un manquement aux obligations.
- B.16. Lobbying et activités politiques. En plus de se conformer à la certification de lobbying de la section G.2, le Bénéficiaire ne doit pas (sauf s'il est expressément autorisé dans la description du Programme ou approuvé ultérieurement par Palladium, et uniquement dans cette mesure) utiliser les fonds de la Subvention, du partage des coûts ou des revenus du Programme pour faire de la propagande ou essayer d'influencer la législation, participer ou intervenir dans une campagne politique au nom de ou en opposition à un candidat à une fonction publique, provoquer des profits privés ou un avantage indu, ou prendre toute autre mesure incompatible avec le US Internal Revenue Code (Code des impôts américain) section 501 (c) (3).

B.17. Taxes.

Généralités. Le bénéficiaire assume l'entière responsabilité de tous les impôts (notamment les taxes sur les activités, la propriété, l'utilisation, la franchise, le revenu et la valeur ajoutée), les droits d'importation et autres taxes officielles de quelque nature que ce soit, qu'ils soient prélevés aux États-Unis, dans le pays coopérant ou ailleurs, résultant des activités du Bénéficiaire, du Programme ou de tout paiement effectué ou recu par le Bénéficiaire en vertu de la Subvention ou y afférent. Tous les efforts raisonnables sont faits pour obtenir les exemptions ou les remboursements d'impôts du pays coopérant dont pourrait profiter le Bénéficiaire directement ou sur la base des exemptions ou des droits de remboursement accordés à la demande du gouvernement des États-Unis, notamment le respect des instructions publiées par Palladium de temps à autre concernant les procédures à suivre pour invoquer les exemptions et/ou les droits de remboursement accordés aux entrepreneurs et aux récipiendaires financés par le gouvernement

Applicable Cost Principles and paragraph (c) below. If, despite the foregoing, it becomes necessary for Palladium to pay any taxes within the scope of this Section, Grantee shall immediately reimburse such payments (as well as any reasonable associated attorney and expert fees and other costs) upon request and presentation of documentation thereof, whether or not suit is filed to collect the taxes.

(b) Reporting Host Government Taxes. Grantee must annually report host government taxes in accordance with USAID Standard Provision, "Reporting Host Government Taxes", if procurement of commodities under this Grants exceeds \$500 and such procurement is listed as milestone, except that reports shall be made by April 10 of each year, and to Palladium instead of USAID. Reports are required even if Grantee did not pay any taxes or receive any reimbursements during the reporting period. Grantee must include this reporting requirement in all applicable subawards and contracts.

B.18. <u>Intellectual Property.</u>

- (a) Grantee shall retain the rights, title and interest in Intellectual Work and other Data first acquired or produced under this Grant; provided, however, that the Grantee hereby irrevocably grants to Palladium and USAID each a royalty-free, worldwide, nonexclusive, and irrevocable right and license to use, disclose, reproduce, prepare derivative works based upon, distribute copies to the public of, perform publicly, and display publicly, any such Intellectual Work and/or Data, in any manner and for any purpose, and to have or permit others to do so.
- (b) Patentable processes or inventions conceived or first actually reduced to practice by Grantee in performance of work under this Grant shall be governed by, and Grantee shall comply with, USAID Standard Provision RAA8, "Patents Rights", which shall be

des États-Unis. Toute charge fiscale imputée à la Subvention est incluse dans le budget approuvé et se conforme aux exigences pertinentes de la Subvention, notamment les Principes de coûts applicables et le paragraphe (c) ci-dessous. Si, malgré ce qui précède, il devient nécessaire pour Palladium de payer des taxes dans le cadre de la présente section, le Bénéficiaire devra immédiatement rembourser ces paiements (ainsi que tous les honoraires et coûts raisonnables d'avocat et d'expertise connexes, et autres coûts) sur demande et sur présentation des documents y afférents, avec ou sans poursuites engagées pour percevoir les impôts.

(b) <u>Déclaration des taxes du gouvernement hôte</u> Le Bénéficiaire rend compte chaque année des taxes versées au gouvernement hôte, conformément à la Disposition standard de l'USAID, « Déclaration des taxes versées au gouvernement hôte », si l'achat de produits au titre de la présente Subvention dépasse 500 dollars et que cette acquisition est mentionnée comme étape importante, toutefois les déclarations sont transmises avant le 10 avril de chaque année à Palladium et pas à l'USAID. Les déclarations sont exigées même si le Bénéficiaire n'a pas payé de taxes ou reçu de remboursements pendant la période de référence. Le Bénéficiaire inscrit cette exigence de déclaration dans tous les sous-contrats et contrats applicables.

B.18. <u>Propriété intellectuelle.</u>

- (a) Le Bénéficiaire conserve les droits, titres et intérêts relatifs au travail intellectuel et autres données acquis ou produits pour la première fois dans le cadre de la présente Subvention; à condition, toutefois, que le Bénéficiaire accorde irrévocablement à Palladium et à l'USAID un droit et une licence gratuits, à l'international, non-exclusifs et irrévocables d'utiliser, de divulguer, de reproduire, de préparer des travaux dérivés basés sur, de distribuer des copies au public, exécuter publiquement et afficher publiquement ce travail intellectuel et/ou ces données, de quelque manière et à quelque fin que ce soit, et de permettre à d'autres de le faire.
- (b) Les procédés ou inventions brevetables conçus ou mis en pratique pour la première fois par le Bénéficiaire dans l'exécution de travaux au titre de la présente Subvention sont régis par la Disposition standard RAA8 de l'USAID, « Droits en matière de brevets », et le

- interpreted and applied without regard to the adaptations described in paragraphs (3) and (5) of Sec. B.31 (a).
- (c) In addition to the foregoing, Grantee hereby affirms that it will promptly provide Palladium and USAID, upon request or as otherwise required in this Grant, with all Intellectual Work and other Data, and all rights, necessary to fulfill Palladium's obligations to USAID under the Prime Contract.
- (d) Grantee is solely responsible for ensuring (and by signing the Grant, represents, warrants and covenants) that Grantee's deliverables and other work products including Intellectual Work and Data will not infringe any copyright, patent, trade secret, contract, or other intellectual property, proprietary or personal rights of any person or entity, and will be free of any liens, encumbrances or other claims. In the event that the representation, warranty, and covenant is challenged and/or proves incorrect, the Grantee shall reimburse any reasonable defense or other costs that may be incurred by Palladium upon request.
- (e) Except as required in this Grant, or as otherwise directed, requested or approved by USAID, neither Party shall use the other's name, logo or marks in any form of publicity (or imply endorsement) without the other Party's prior written consent. Grantee's use of Palladium's name, logo or marks with consent shall be deemed an acknowledgement of Palladium's rights therein.
- (f) For purposes of Secs. B.18 B.20, and B.31(a)(8), without limitation, the terms "Intellectual Work" and "Data" shall have the same meanings as in USAID Standard Provision, "Submissions to the Development Experience Clearinghouse and Data Rights").
- **B.19.** Publications, Information/Media Products, and Marking/Branding.
 Publications and other information or media products (including any book, article, report, media interview, press release, public notice, lecture, public

- Bénéficiaire doit s'y conformer, laquelle doit être interprétée et appliquée sans tenir compte des adaptations décrites aux paragraphes (3) et (5) de la section 3.1.1. B.31 (a).
- (c) Outre ce qui précède, le Bénéficiaire affirme par la présente qu'il fournira sans délais à Palladium et à l'USAID, sur demande ou selon les exigences de la présente Subvention, tout le travail intellectuel et les autres données, et en concèdera tous les droits, nécessaires pour remplir les obligations de Palladium envers l'USAID en vertu du Contrat principal.
- (d) Le Bénéficiaire assume l'entière responsabilité de s'assurer (et en signant la Subvention, il déclare, garantit et s'engage) que les produits livrables du Bénéficiaire et les autres produits de travail, notamment le travail intellectuel et les données, ne violeront aucun droit d'auteur, brevet, secret commercial, contrat ou autre propriété intellectuelle, droits de propriété ou droits personnels de toute personne ou entité, et seront libres de tout privilège, toute charge ou autres réclamations. Dans le cas où la déclaration, la garantie et l'engagement sont contestés et/ou s'avèrent incorrects, le Bénéficiaire remboursera, sur demande, les frais de défense ou autres frais raisonnables qui pourraient être engagés par Palladium.
- (e) Sauf dans les cas prévus par la présente Subvention, ou selon les instructions, demandes ou approbations de l'USAID, aucune des Parties n'utilisera le nom, le logo ou les marques de l'autre partie sous toute forme de publicité (ou impliquer une adhésion) sans le consentement écrit préalable de l'autre Partie. L'utilisation par le Bénéficiaire du nom, du logo ou des marques de Palladium avec son consentement sera considérée comme une reconnaissance des droits de Palladium sur ces éléments.
- (f) Aux fins des sections B.18 B.20 et B.31 (a) (8), sans limitation, les termes « Travail intellectuel » et « Données » conservent la signification énoncée dans la Disposition standard de l'USAID, « Soumissions au centre d'échange d'expériences en matière de développement et droits sur les données »).
- **B.19.** Publications, produits d'information/médiatiques et marques. Les publications et autres produits d'information ou médiatiques (notamment tout livre, article, rapport, entretien avec les médias, communiqué de presse, avis

appearance, web page or blog posting) regarding the Grant or the Program must, except as otherwise approved, (1) be approved by Palladium prior to publication, (2) contain an acknowledgment of Palladium and USAID's role (with a disclaimer), and (3) be included in the Budget. Palladium will provide Grantee with the text of the required acknowledgment and disclaimer. Grantee shall give Palladium at least two copies of each approved publication or other information/media product promptly upon publication. In addition, the Grantee must comply with USAID Standard Provision "Marking and Public Communications Under USAID-Funded Assistance" and the Branding Strategy and Marking Plan in Part H.

B.20. Assignment, Contracts, and Subawards.

(a) Grantee may not assign, transfer, contract, or further subaward in whole or in part, any of its rights or the performance of its duties under the Grant, any monies due or to become due hereunder, or any claim hereunder or relating hereto without Palladium's approval, which may be withheld in its sole discretion. Approval is not required for contracts of \$1,000 or less for the purchase of supplies, materials, equipment, or general support services. Any assignment, transfer, contract or subaward entered into in violation of this Section shall be null and void vis-a-vis Palladium, and no resulting costs may be charged to the Grant.

B.21. Procurement of Goods and Services.

- (a) Recipients must not procure real property under a Fixed Amount Award. Real property means land, including land improvements, structures and appurtenances thereto, but excludes movable machinery and equipment. Personal property is any tangible or intangible property other than real property.
- (b) Depending on the activities funded and milestones established by the Fixed Amount Award, a recipient may procure equipment or personal property in order to accomplish a milestone. The distinction between whether purchase of the equipment or personal property is a milestone or is one possible means by

public, conférence, apparition publique, page web ou affichage sur un blog) concernant la Subvention ou le Programme doivent, sauf approbation contraire, (1) être approuvés par Palladium avant leur publication, (2) contenir une reconnaissance du rôle de Palladium et de l'USAID (assortie d'une clause de non-responsabilité), et (3) être inclus dans le budget. Palladium fournit au Bénéficiaire le texte de la reconnaissance et de la clause de non-responsabilité exigés. Le Bénéficiaire doit remettre à Palladium au moins deux exemplaires de chaque publication approuvée ou autre produit d'information/médiatique dès publication. En outre, le Bénéficiaire doit se conformer à la Disposition standard de l'USAID « Marquage et communications publiques dans le cadre de l'aide financée par l'USAID » et à la stratégie d'image de marque et au plan de marquage de la partie H.

B.20. <u>Cession, contrats et sous-contrats.</u>

(a) Le Bénéficiaire ne peut pas céder, transférer, conclure un contrat, voire attribuer un sous-contrat, en tout ou en partie, sur ses droits ou l'exécution de ses devoirs dans le cadre de la Subvention, toute somme d'argent due ou éventuellement due en vertu des présentes, ou toute réclamation en vertu des présentes ou s'y rapportant, sans l'approbation de Palladium, laquelle pourrait être retirée à sa seule discrétion. L'approbation n'est pas requise pour les contrats d'au plus 1 000 dollars en vue de l'achat de fournitures, de matériaux, de matériel ou la prestation de services généraux d'appui. Toute cession, tout transfert, tout contrat ou sous-contrat conclus en violation de la présente section seront nuls et de nul effet à l'égard de Palladium, et aucun frais en résultant ne pourrait être imputé à la Subvention.

B.21. Acquisition de biens et de services.

- (a) Les récipiendaires n'acquièrent pas de biens immobiliers dans le cadre d'une subvention à montant fixe. Par biens immobiliers, nous entendons les terrains, notamment les améliorations foncières, les structures et leurs dépendances, à l'exclusion des machines et du matériel mobile. Par biens personnels, nous entendons tout bien corporel ou incorporel autre qu'un bien immobilier.
- (b) En fonction des activités financées et des étapes établies par la subvention à montant fixe, un récipiendaire pourrait acquérir du matériel ou des biens personnels afin de réaliser une étape. Il est important pour certains aspects de l'attribution de faire la distinction entre l'achat de matériel ou de biens personnels, qui constitue une

which the recipient may accomplish a milestone is important for certain aspects of the award. Unless a milestone is itself the purchase of the equipment or personal property, milestones must not list equipment or personal property a recipient may potentially purchase to accomplish the milestone, but the costs of such equipment or personal property may be included in the budget from which milestone payment amounts are estimated and negotiated. Regardless of whether the equipment or personal property is listed in or as a milestone, the title to the equipment or personal property vests in the recipient upon acquisition with the condition that the recipient must use the equipment or personal property for the grant as long as it is needed for such. To the maximum extent practicable, Grantee shall use its currently owned hardware, software and other standard equipment and supplies to implement Program activities rather than undertake new procurement

- (c) If purchase of equipment or personal property is listed as a milestone, the procurement must comply with relevant requirements in the following USAID Standard Provisions: (1) "USAID Eligibility Rules for Procurement of Commodities and Services". See Part E.
- (d) Except as otherwise approved by Palladium on a case-by-case basis, for milestone procurements all goods and services purchased using Grant funds must be from countries included in the authorized geographic code specified in Sec. A.7. Without limiting the generality of the foregoing, under no circumstances may suppliers, goods or services be from any countries that are "prohibited sources" (as defined in 22 CFR § 228.01) or any countries with which transactions are otherwise prohibited by applicable US economic or trade sanctions. (See Sec. B.12, "Other US Sanctions and Export Controls".)
- B.22. Conditions Interfering with Performance. The Grantee shall notify Palladium in writing within ten (10) days of the date it learns, or in the exercise of reasonable care should have learned, of the occurrence and potential effects of any conditions that interfere with or which it is reasonable to believe may interfere with successful and timely Grant performance, including

- étape ou plutôt un moyen par lequel le récipiendaire pourrait réaliser une étape. À moins qu'une étape ne constitue en elle-même l'achat de matériel ou de bien personnels, les étapes ne mentionnent pas le matériel ou les biens personnels qu'un récipiendaire pourrait acheter pour réaliser l'étape, toutefois le coût de ces derniers pourraient être inclus dans le budget à partir duquel les montants des paiements d'étape sont estimés et négociés. Que le matériel ou les biens personnels figurent dans l'étape ou en tant qu'étape, le titre de propriété du matériel ou des biens personnels est dévolu au récipiendaire lors de l'acquisition, à condition qu'il utilise le matériel ou les biens personnels dans le cadre de la Subvention aussi longtemps que nécessaire. Le Bénéficiaire utilise le maximum possible le matériel, les logiciels et autres équipements et fournitures standard actuellement en sa possession pour mettre en œuvre les activités du Programme au lieu de recourir à de nouvelles acquisitions
- (c) Si l'achat de matériel ou de biens personnels est mentionné comme étape, la passation de marché doit être conforme aux exigences pertinentes des Dispositions standard suivantes de l'USAID : (1) « Règles d'éligibilité USAID en matière de passation de marchés de biens et de services ». Voir la partie E.
- (d) Sauf approbation contraire de Palladium au cas par cas, pour les achats d'étape, les biens et services acquis grâce aux fonds de la Subvention doivent provenir de pays inclus dans le code géographique autorisé spécifié dans la section A.7. Sans limiter la généralité de ce qui précède, les fournisseurs, les biens ou les services ne pourraient en aucun cas provenir de pays qui sont des « sources interdites » (telles que définies dans le règlement 22 CFR § 228.01) ou des pays avec lesquels les transactions sont interdites pour quelque autre motif du fait des sanctions économiques ou commerciales américaines applicables. (Voir la section B.12, « Autres sanctions et contrôles à l'exportation des États-Unis »)
- B.22. Situations interférant avec l'exécution. Le Bénéficiaire informe Palladium par écrit dans les dix (10) jours suivant la date à laquelle il a appris, ou aurait dû apprendre avec une diligence raisonnable, la survenance et les effets potentiels de toute situation qui interfère ou dont il est raisonnable de penser qu'elle pourrait interférer avec l'exécution réussie et dans les délais de la Subvention,

- problems not previously foreseen, actual or threatened Grantee insolvency or bankruptcy, or other default or problem. The notice shall identify the condition(s), projected impact on planned Program implementation and accomplishment of results, and the steps Grantee proposes to take to try to correct or mitigate the condition(s).
- **B.23.** Noncompliance. If the Grantee fails to comply with any Grant requirement, Palladium may take any one or more of the remedial measures stated in 2 CFR § 200.338, "Remedies for noncompliance", in addition and without prejudice to other remedies available at law, in equity, or by contract, that it deems appropriate in its reasonable discretion. When practicable, written notice (including a statement of the requirement(s) involved) and opportunity to correct the noncompliance will be provided before action is taken. If it disagrees with Palladium's handling of the apparent noncompliance, Grantee may proceed in accordance with Sec. B.28, "Disputes".
- B.24. <u>Suspension.</u> Palladium may suspend the Grant, in whole or in part, at any time or from time to time, for any of the following reasons: (1) noncompliance by Grantee with Grant requirements; (2) receipt of a suspension directive from USAID; or (3) Palladium's written determination (a copy of which will be provided to Grantee) that such action is in the Program's best interest. Suspension shall be effected by a written notice stating the basis, effective date, and duration of the action, unallowability of costs incurred during the suspension period (with any exceptions thereto), and any other terms and conditions deemed appropriate. Regardless of the duration specified in the notice, Palladium may terminate the Grant if a suspension continues for thirty (30) days or more.
- B.25. <u>Termination.</u> Either Party may terminate the Grant in whole or in part at any time or from time to time with at least thirty (30) days' notice prior to termination. For avoidance of doubt, termination by either Party may be for any reason, including the terminating Party's convenience, a direction by USAID to suspend or terminate all or part of the Grant, or a decision by USAID to terminate or withhold funding for all or part of the Prime Contract. In the event of partial termination, Grantee shall continue to perform the unterminated portion of Program activities. Upon termination, Palladium will notify Grantee of procedures and standards for phasedown and final financial report submission. Any reimbursement of Grantee's termination costs shall be

- notamment les problèmes non prévus au préalable, l'insolvabilité ou la faillite réelle ou potentielle du Bénéficiaire, ou tout autre défaut ou problème. La notification identifie la ou les situation (s), l'impact prévu sur la mise en œuvre prévue du Programme et l'obtention des résultats, ainsi que les mesures que le bénéficiaire propose de prendre pour essayer de corriger ou d'atténuer la ou les situation(s).
- B.23. Non-conformité. Si le Bénéficiaire ne se conforme pas aux exigences de la Subvention, Palladium pourrait en plus prendre une ou plusieurs des mesures correctives énoncées dans le règlement 2 CFR § 200 338, « Voies de recours en cas de non conformité », et sans préjudice des autres recours ouvert en droit, disponibles en vertu de l'équité ou du contrat, qu'il juge appropriés à sa discrétion raisonnable. Si les circonstances le permettent, une notification écrite (comprenant une déclaration de la ou des exigence(s) concernée(s)) et la possibilité de corriger la non-conformité seront données avant la prise de mesures. S'il n'est pas d'accord avec la méthode de traitement de la non-conformité apparente par Palladium, le Bénéficiaire procède conformément à la section B.28, « Litiges ».
- B.24. <u>Suspension.</u> Le Palladium pourrait suspendre la Subvention, en tout ou en partie, à tout moment ou de temps à autre, pour l'une des raisons suivantes : (1) non-respect par le Bénéficiaire des exigences de la Subvention ; (2) réception d'une directive de suspension de l'USAID ; ou (3) déclaration par écrit de Palladium (dont une copie sera fournie au Bénéficiaire) qu'une telle action est dans le meilleur intérêt du Programme. La suspension prend effet par une notification écrite indiquant la base, la date d'entrée en vigueur et la durée de l'action, l'inadmissibilité des coûts encourus pendant la période de suspension (avec les dérogations y relatives), et toutes les autres modalités jugées appropriées. Quelle que soit la durée spécifiée dans la notification, Palladium pourrait mettre fin à la Subvention si une suspension se poursuit pendant trente (30) jours ou plus.
- B.25. <u>Résiliation</u>. Chaque Partie pourrait mettre fin à la Subvention en tout ou en partie à tout moment ou de temps à autre avec un préavis d'au moins trente (30) jours avant la résiliation. Afin de lever tout doute, la Subvention pourrait être résiliée par l'une ou l'autre des Parties, pour quelque raison que ce soit, notamment à la convenance de la Partie qui résilie, une directive de l'USAID de suspendre ou de résilier tout ou partie de la Subvention, ou une décision de l'USAID de mettre fin ou de retirer le financement pour tout ou partie du Contrat principal. En cas de résiliation partielle, le Bénéficiaire continue à exécuter la partie non résiliée des activités du Programme. En cas de résiliation, Palladium informera le Bénéficiaire des procédures et des normes relatives à la réduction progressive et à la soumission du rapport financier final. Tout remboursement

subject to Palladium's approval, the Applicable Cost Principles, the Obligated Ceiling, Completed Milestones and Palladium's receipt of funds from USAID for the purpose.

- B.26. <u>Closeout.</u> To facilitate timely closeout of the Grant and Prime Contract, Grantee shall perform all of its Grant obligations in a timely manner, within the Grant Term, and take all necessary and appropriate steps to assist Palladium in the closeout process. Closeout shall, in addition to such other steps as Palladium may reasonably request, include the following Grantee acts: submit final completion report, execute an acceptable release discharging Palladium from any liabilities, obligations and claims arising under or relating to the Grant; and receive final payment (if any) due.
- B.27. Governing Law. The Grant, its making and performance, and all claims arising out of or relating to it (whether based on contract, tort or otherwise), shall be governed by and interpreted in accordance with the following order of precedence: (1) the provisions of the Grant, and (2) the laws in effect in the District of Columbia, USA (without giving effect to any conflict of law principles or provisions that would require the laws of another jurisdiction to apply); provided, however, that any issue pertaining to USAID Standard Provisions, USAID policies, and/or US Executive Orders, statutes or regulations shall be governed by and interpreted in accordance with substantive US Federal law rather than state law.

B.28. <u>Disputes.</u>

- (a) Subject to paragraph (d) of this provision, all disputes, controversies, or claims arising out of or relating to the Grant (the foregoing collectively called "Disputes") shall be subject to good faith discussions between the Parties to seek an amicable, informal resolution.
- (b) If a resolution is not reached within thirty (30) days, either Party may notify the other in writing that a Dispute exists. If there is no resolution within another thirty (30) days, either Party may file suit in a State or Federal court located in the District of Columbia. Failure by Grantee to file such a claim within one-hundred-andtwenty (120) days of the final date referred to in the preceding sentence (or, with respect to particular types of claims, such shorter period as may be specified in any other Grant provision)

- des frais de résiliation encourus par le Bénéficiaire sera soumis à l'approbation de Palladium, aux principes de coûts applicables, au plafond obligatoire, aux étapes achevées et à la réception par Palladium des fonds de l'USAID à cette fin.
- B.26. <u>Clôture.</u> Pour faciliter la clôture dans les délais de la Subvention et du Contrat principal, le Bénéficiaire s'acquitte sans délai de toutes ses obligations, pendant la durée de la Subvention, et prend toutes les mesures nécessaires et appropriées pour soutenir Palladium dans le processus de clôture. Outre les autres étapes que Palladium pourrait raisonnablement demander, la clôture inclut les actions suivantes du Bénéficiaire : soumettre un rapport final sur l'achèvement, signer une décharge acceptable libérant Palladium de toutes les responsabilités, obligations et réclamations découlant de ou liées à la Subvention ; et recevoir le paiement final (le cas échéant) dû.
- B.27. <u>Loi applicable.</u> La Subvention, sa mise en œuvre et son exécution, ainsi que toutes les réclamations qui en découlent ou qui s'y rapportent (qu'elles soient fondées sur un contrat, un délit ou tout autre élément), sont régies et interprétées conformément à l'ordre de préséance suivant : (1) les dispositions de la Subvention et (2) les lois en vigueur dans le district de Columbia, aux États-Unis (sans donner effet à tout conflit de principes ou de dispositions juridiques qui nécessiteraient l'application des lois d'une autre juridiction) ; à condition, toutefois, que toute question relative aux Dispositions standard de l'USAID, aux politiques de l'USAID, et/ou aux décrets, statuts ou règlements des États-Unis, soit régie et interprétée conformément au droit substantiel fédéral des États-Unis plutôt qu'au droit des États.

B.28. Litiges.

- (a) Sous réserve du paragraphe (d) de la présente disposition, les litiges, controverses ou réclamations découlant de la Subvention ou s'y rapportant (ci-après dénommés collectivement « les litiges ») feront l'objet de discussions de bonne foi entre les parties afin de rechercher une solution à l'amiable et informelle.
- (b) En l'absence d'un règlement dans un délai de trente (30) jours, chaque Partie pourrait notifier l'autre par écrit de l'existence d'un Litige. En l'absence d'un règlement dans un délai supplémentaire de trente (30) jours, l'une ou l'autre des Parties pourrait intenter une action devant un tribunal d'État ou fédéral situé dans le district de Columbia. Le défaut de présentation d'une telle réclamation par le Bénéficiaire dans les cent vingt (120) jours suivant la date finale mentionnée dans la phrase précédente (ou, en ce qui concerne des

shall constitute an irrevocable waiver thereof. An award by a court in accordance with this Section shall be final and binding on both Parties. The foregoing shall constitute the sole and exclusive procedure for the resolution of Disputes. By executing this Grant, Grantee expressly and irrevocably (1) agrees and submits to the exclusive jurisdiction of State and Federal courts located in the District of Columbia over Disputes and waives, to the fullest extent permitted by applicable law, (2) any right to invoke the jurisdiction of the courts in the Cooperating Country or any third country, any objection hereto based on lack of jurisdiction, improper venue, inconvenient forum, or any other ground, any right to trial by jury. Judgment may be entered in any court of competent jurisdiction, or application may be made to such court for judicial acceptance of the award and order for enforcement, neither of which shall be subject to contestation by Grantee.

- (c) Regardless of existence or pendency of a Dispute, unless otherwise approved or directed by Palladium, Grantee shall continue to perform its Grant obligations unless the Grant is terminated in full.
- (d) Notwithstanding the foregoing, or any other Grant provision, any act by a cognizant USAID or other US Government official purporting to act with authority that binds Palladium shall also bind Grantee to the extent that it relates to or affects the Grant.

B.29. <u>Limitations on Liability.</u> Notwithstanding any other provision(s) of the Grant:

(a) If a claim for damages or right to any other form of relief (whether based on contract, tort, or otherwise) should arise in connection with this Grant, the claiming Party shall take all necessary measures to mitigate the damages or loss, to the extent that this can be accomplished without unreasonable cost or inconvenience to such Party. In no event shall any such claim or relief include or

types particuliers de réclamations, dans un délai plus court qui pourrait être spécifié dans toute autre disposition de la Subvention) constitue une renonciation irrévocable à celle-ci. Une sentence rendue par un tribunal conformément à la présente section est définitive et contraignante pour les deux parties. Les étapes susmentionnées constituent la seule et unique procédure de résolution des Litiges. En exécutant la présente Subvention, le Bénéficiaire accepte et se soumet expressément et irrévocablement (1) à la compétence exclusive des tribunaux d'État et fédéraux situés dans le district de Columbia en matière de litiges et de réclamations dans toute la mesure permise par la loi applicable, (2) à tout droit d'invoquer la compétence des tribunaux du pays coopérant ou de tout pays tiers, à toute objection fondée sur l'absence de compétence, l'inadéquation de la juridiction, du forum ou tout autre motif, à tout droit à un procès devant jury. Le jugement pourrait être rendu par tout tribunal compétent, ou une demande pourrait être présentée à ce tribunal en vue de l'acceptation judiciaire de la sentence et de la délivrance d'un titre exécutoire, qui ne sera pas contestée par le Bénéficiaire.

- (c) Indépendamment de l'existence d'un litige, sauf approbation ou instruction contraire de Palladium, le Bénéficiaire continuera à exécuter ses obligations au titre de la Subvention, à moins qu'elle ne soit entièrement résiliée.
- (d) Nonobstant ce qui précède, ou toute autre disposition de la Subvention, tout acte posé par un fonctionnaire avisé de l'USAID ou du gouvernement américain prétendant agir avec autorité, qui crée des obligations pour Palladium en crée également pour le Bénéficiaire dans la mesure où il se rapporte à la Subvention ou l'affecte.

B.29. <u>Limitations de responsabilité.</u> Nonobstant toute autre disposition de la Subvention :

(a) Si une réclamation en dommages-intérêts ou d'un droit à toute autre forme de réparation (fondée sur un contrat, un délit civil ou tout autre élément) devrait être introduite en rapport avec la présente Subvention, la Partie demanderesse prend toutes les mesures nécessaires pour atténuer les dommages ou les pertes, dans la mesure du possible sans imposer ni frais ni désagréments excessifs pour ladite Partie. En aucun cas, une telle demande ou réparation ne

- permit the recovery of consequential, incidental, indirect, special, punitive or exemplary damages.
- (b) In no event shall the maximum aggregate liability of Palladium to Grantee, and to all other individuals and entities claiming for or through Grantee, arising out of or relating to the Grant (whether based on contract, tort or otherwise) exceed the lower of: (1) the Obligated Ceiling specified on the Cover Page; or (2) the total amount of funds paid by USAID to Palladium for purposes of this Grant.
- (c) Neither USAID nor Palladium shall be liable for any third party claims for damages arising out of or relating to the Grant.

B.30. <u>Indemnity.</u>

- (a) In addition and without prejudice to any other Grant provision(s) requiring the Grantee to reimburse costs incurred by Palladium in specific circumstances, Grantee shall indemnify and hold Palladium (including its directors, officers, agents, employees, and other representatives) harmless from and against any and all liability, damages, losses, claims, demands, judgments, costs and expenses of every nature and kind (including costs and fees of attorneys and expert consultants) (the foregoing collectively called "claims") arising out of, incidental to, or in any way resulting from Grantee's acts or omissions, whether negligent or otherwise (including its directors, officers, agents, employees, and other representatives, as well as any contractors and subrecipients) implementing the Program. This indemnity does not extend to claims or losses caused by Palladium's sole negligence or willful misconduct.
- (b) Without limiting the generality of the foregoing, Grantee shall reimburse Palladium for any costs, risks, delays, losses, damages or other liabilities incurred by Palladium as a result of any failure by Grantee to comply fully and in a timely manner with any of the terms and conditions of this Grant, including any failure to comply with any of the requirements described in Grant provisions pertaining to ethics and integrity, compliance with law, and securing licenses, permits and other approvals.

- doit inclure ou permettre le recouvrement de dommages consécutifs, accessoires, indirects, spéciaux, punitifs ou exemplaires.
- (b) En aucun cas, la responsabilité globale maximale de Palladium envers le Bénéficiaire, et envers toutes les autres personnes physiques et morales qui font une réclamation pour ou par le biais du Bénéficiaire, découlant de la Subvention ou s'y rapportant (qu'elle soit fondée sur un contrat, un délit civil ou autre) ne doit dépasser le montant le plus faible de : (1) le plafond obligatoire spécifié sur la page de couverture ; ou (2) le montant total des fonds versés par l'USAID à Palladium aux fins de la présente Subvention.
- (c) Ni l'USAID ni Palladium ne sont responsables des réclamations de tiers pour des dommages découlant de la Subvention ou s'y rapportant.

B.30. Indemnité.

- En outre, et sans préjudice de toute autre disposition de la Subvention exigeant du Bénéficiaire le remboursement des frais encourus par Palladium dans des circonstances spécifiques, le Bénéficiaire doit indemniser Palladium et le libérer (y compris ses administrateurs, dirigeants, agents, employés et autres représentants) de toute responsabilité, dommages, pertes, réclamations, demandes, jugements, coûts et dépenses de toute nature et de tout type (y compris les coûts et honoraires d'avocats et de consultants experts) (les éléments susmentionnés étant collectivement appelés « réclamations ») découlant, accessoirement ou de quelque manière que ce soit, des actes ou omissions du Bénéficiaire, du fait de sa négligence ou autre cause (notamment ses directeurs, ses responsables, ses agents, ses employés et autres représentants, ainsi que tout entrepreneur et sous-bénéficiaire) dans la mise en œuvre du programme. Cette indemnisation ne s'étend pas aux réclamations ou pertes causées par la seule négligence ou faute intentionnelle de Palladium.
- (b) Sans limiter la généralité de ce qui précède, le bénéficiaire doit rembourser à Palladium tous les frais, risques, retards, pertes, dommages ou autres responsabilités encourus par Palladium en raison de tout manquement du Bénéficiaire à se conformer pleinement et dans les délais à l'une des conditions de la présente Subvention, y compris tout manquement à l'une des exigences

décrites dans les dispositions de la Subvention relatives à l'éthique et à l'intégrité, au respect de la loi et à l'obtention de licences, de permis et autres agréments.

B.31. Incorporation by Reference.

- (a) Except where the context clearly requires or indicates otherwise, USAID Standard Provisions, ADS provisions, and other USAID and US Government rules and policies that are included in this Agreement and/or incorporated by reference shall be interpreted and applied to this Grant and to the Grantee with their terminology adapted as follows:
 - (1) "grantee", "recipient" and "non-Federal entity" as well as "applicant" when relevant, mean the Grantee identified on the Cover Page.
 - (2) "grant", "award" and "Federal award" mean this Grant.
 - (3) "USAID", "Mission", "Government", "Agreement Officer", "Agreement Officer's Representative" (or "AOR"), and "pass-through entity" mean Palladium.
 - (4) "Program Description" means Part C of the Grant.
 - (5) All references to approvals, authorizations, decisions, instructions, determinations, and notices by any person other than the "grantee", "recipient" or "non-Federal entity" shall be deemed to mean approvals etc. by Palladium. Unless (and only to the extent) otherwise stated elsewhere in the Grant or approved or directed by Palladium in writing on a case-by-case basis, 333Grantee shall direct all requests for approvals required by the Grant, including those required from USAID, solely to Palladium.
 - (6) All references to USAID, US Government or Federal funds, or appropriated funds, shall be deemed to mean the Grant funds.
 - (7) The award "Schedule", as used in USAID Standard Provisions, includes all provisions of this Grant.
 - (8) All Intellectual Work, Datasets, and other documents, materials, and information governed by USAID Standard Provisions shall, unless otherwise approved

B.31. Incorporation par renvoi.

- (a) Sauf si le contexte exige ou indique clairement le contraire, les Dispositions standard de l'USAID, les dispositions ADS et les autres règles et politiques de l'USAID et du gouvernement américain incluses dans le présent accord et/ou incorporées par renvoi seront interprétées et appliquées à la présente Subvention et au Bénéficiaire, leur terminologie étant adaptée comme suit :
 - (1) Les termes « bénéficiaire », « récipiendaire », « entité non fédérale » et « demandeur », le cas échéant, désignent le Bénéficiaire identifié sur la page de couverture.
 - (2) Les termes « subvention », « attribution » et « subvention fédérale » désignent la présente Subvention.
 - (3) Les termes « USAID », « Mission », « Gouvernement », « Responsable de l'accord », « Représentant du responsable de l'accord » (ou « AOR »), et « entité intermédiaire » désignent Palladium.
 - (4) « Description du Programme » désigne la partie C de la Subvention.
 - (5) Toutes les références aux approbations, autorisations, décisions, instructions, déclarations et avis émis par toute personne autre que le « bénéficiaire », le « récipiendaire » ou l'« entité non fédérale » désignent les approbations, etc. accordées par Palladium. Sauf (et uniquement dans cette mesure) stipulation contraire énoncée ailleurs dans la Subvention, ou approbation ou ordre contraire donné par Palladium par écrit au cas par cas, le Bénéficiaire adresse toutes les demandes d'approbation requises au titre de la Subvention, y compris celles exigées par l'USAID, uniquement à Palladium.
 - (6) Toute référence à l'USAID, au gouvernement américain, aux fonds fédéraux ou aux fonds alloués, est assimilée aux fonds de la Subvention.
 - (7) Le « calendrier » de l'attribution, tel qu'il est utilisé dans les Dispositions standard de l'USAID, comprend toutes les dispositions de la présente Subvention.

by Palladium on a case-by-case basis, be submitted to Palladium rather than USAID.

- (b) USAID Standard Provisions, ADS provisions, and other USAID and US Government rules and policies shall be interpreted and applied in accordance with any modifications and supplemental provisions stated in Part E or elsewhere in the Grant.
- (c) Except to the extent otherwise specifically stated elsewhere in the Grant or later approved by Palladium on a case by cases basis, all provisions, rules and policies incorporated by reference shall be as in force on the Effective Date; however, Grantee shall be automatically bound by any modifications to such provisions, rules and policies if and to the extent imposed on Palladium under the Prime Contract.

B.32. Miscellaneous.

- (a) Entire agreement. This Grant is the entire agreement between Palladium and Grantee pertaining to the subject matter hereof. It supersedes all prior proposals, documents, agreements, understandings, communications, negotiations and discussions, whether oral, written or electronic. No purported trade usage, custom, course of dealing or verbal statements of any kind shall bind Palladium.
- (b) Amendments. Except as (and only to the extent) otherwise provided in any provision(s) expressly giving Palladium a right to issue unilateral instructions, directives, or other amendments, the Grant may only be modified by a written agreement signed by both Parties. Without limiting the generality of the foregoing, a formal amendment is required to change the scope or the objectives of the Program or to revise the Total Grant Ceiling, the Obligated Ceiling, or the Completion Date.
- (c) <u>Waiver.</u> No waiver or amendment of any Grant provision or right shall be deemed to have occurred unless it is effected in a writing, specifically designated as such. Such waiver or amendment shall be strictly limited to its terms, and shall not be deemed to waive,

- (8) Tous les travaux intellectuels, ensembles de données et autres documents, matériels et informations régis par les Dispositions standard de l'USAID sont, sauf approbation contraire de Palladium au cas par cas, soumis à Palladium plutôt qu'à l'USAID.
- (b) Les Dispositions standard de l'USAID, les dispositions ADS et les autres règles et politiques de l'USAID et du gouvernement américain seront interprétées et appliquées conformément aux modifications et aux dispositions supplémentaires énoncées dans la partie E ou ailleurs dans la Subvention.
- (c) Sauf spécification contraire énoncée ailleurs dans la Subvention ou approuvée ultérieurement par Palladium au cas par cas, toutes les dispositions, règles et politiques incorporées par renvoi sont réputées entrées en vigueur à la Date d'entrée en vigueur de la Subvention; toutefois, le Bénéficiaire est automatiquement lié par tout amendement de ces dispositions, règles et politiques si, et dans la mesure imposée à Palladium en vertu du Contrat principal.

B.32. Divers.

- (a) Intégralité de l'Accord. La présente Subvention constitue l'intégralité de l'accord conclu entre Palladium et le Bénéficiaire en ce qui concerne l'objet des présentes. Elle remplace toutes les propositions, les documents, accords, ententes, communications, négociations et discussions antérieures, qu'elles soient orales, écrites ou électroniques. Aucun prétendu usage commercial, aucune prétendue coutume, pratique commerciale ou déclaration verbale de quelque nature que ce soit ne lie Palladium.
- (b) Modifications. Sauf disposition contraire (et uniquement dans cette mesure) énoncée dans une ou plusieurs dispositions accordant expressément à Palladium le droit de donner des instructions unilatérales, des directives ou d'établir des avenants, la Subvention ne pourrait être modifiée que par un accord écrit signé par les deux parties. Sans limiter la généralité de ce qui précède, un avenant formel s'avère nécessaire pour changer la portée ou les objectifs du Programme ou pour réviser le plafond total de la Subvention, le plafond obligatoire ou la date d'achèvement.
- (c) <u>Renonciation.</u> Aucune renonciation ou aucun avenant à une disposition ou à un droit de la Subvention n'est réputée effectif s'ils ne sont pas effectués par écrit et spécifiquement désignés comme tels. Une telle renonciation ou un tel avenant sont strictement limités

- modify, change, amend, condition or otherwise affect any other provision(s) or the future exercise of the pertinent right.
- (d) <u>Survival of obligations.</u> Grant provisions that by their nature are not limited to the Grant Term shall survive the Grant's expiration or earlier termination and shall continue in full force and effect.
- (e) Headings and terminology. Grant headings are inserted solely to facilitate convenient reference, and shall not be deemed to define, limit or describe the Grant's scope or the meaning of any provision(s) herein. Except where the context clearly requires a different result, singular and plural words, and any words with an implication of gender, are interchangeable. "Day" means a consecutive calendar day, unless otherwise expressly stated. "Including" means "including but not limited to" (i.e., without limitation). "N/A" means "Not Applicable." "Personnel" includes both employees and individual independent contractors.
- (f) Resolving inconsistencies among provisions. The provisions of the Grant shall be read together and applied in a manner consistent with the purpose stated in Sec. A.1 above to the maximum practicable extent. In the event of ambiguity of or apparent conflict or inconsistency between or among such provisions, Grantee shall have an affirmative duty to notify Palladium and obtain guidance before interpreting them. If it fails to do so, Grantee shall be bound by the interpretation deemed by Palladium, in its sole discretion, to be appropriate.
- (g) <u>Severability.</u> If any Grant provision(s) is/are determined by a court of competent jurisdiction to be invalid or unenforceable, the remaining provisions shall continue in full force and effect, and shall be construed to implement the intent of the Parties to the maximum extent practicable, as if the Grant had been executed with the invalid or unenforceable provision(s) eliminated.
- (h) Third parties not to benefit. Grant provisions are for the benefit of the Parties hereto, and are not intended to create any rights in or on behalf of, or responsibilities of the Parties to, any other person, entity or third party, unless otherwise expressly stated.
- (i) Rights and remedies cumulative. The rights and remedies set forth in this Grant are not exclusive and the exercise by either

- aux termes susmentionnés et ne doivent pas être considérés comme une renonciation, un avenant, une modification, un amendement, une condition ou un autre effet sur toute autre disposition ou sur l'exercice futur du droit concerné.
- (d) <u>Survie des obligations.</u> Les dispositions de la Subvention qui, de par leur nature, ne sont pas limitées à la durée de la Subvention, survivent à l'expiration de la Subvention, ou à sa résiliation anticipée, et restent pleinement en vigueur.
- (e) <u>Titres et terminologie.</u> Les titres de la Subvention sont insérés uniquement pour faciliter la consultation et ne sont pas censés définir, limiter ou décrire la portée de la Subvention ou la signification de toute disposition des présentes. Les mots au singulier et au pluriel, ainsi que tout mot ayant une implication de genre, sont interchangeables, sauf lorsque le contexte exige clairement un résultat différent. Le terme « jour » désigne un jour civil consécutif, sauf indication contraire expresse. « notamment » signifie « y compris mais non limité à » (c'est-à-dire sans limitation). « S/O » signifie « Sans objet ». Le terme « personnel » englobe à la fois les employés et les entrepreneurs indépendants individuels.
- Régler les incohérences entre les dispositions. Les dispositions de la Subvention doivent être lues ensemble et appliquées d'une manière compatible avec l'objectif énoncé à la section 3.1.1. A.1 cidessus dans toute la mesure du possible. En cas d'ambiguïté ou de conflit apparent ou encore d'incohérence entre ces dispositions, le Bénéficiaire se doit de les signaler à Palladium et d'obtenir des orientations avant de les interpréter. S'il ne le fait pas, le Bénéficiaire sera lié par l'interprétation jugée appropriée par Palladium, à sa seule discrétion.
- (g) <u>Divisibilité.</u> Si une ou plusieurs dispositions de la Subvention est ou sont jugée(s) par un tribunal compétent comme étant invalide(s) ou inapplicables, les autres dispositions restent en vigueur et sont interprétées de manière à mettre en œuvre l'intention des Parties dans toute la mesure du possible, comme si la Subvention avait été exécutée avec la ou les disposition(s) invalide(s) ou inapplicable(s) éliminée(s).
- (h) <u>Aucun profit prévu pour les tiers</u> Les dispositions de la Subvention sont au bénéfice des Parties aux présentes et ne visent pas à créer des droits ou des responsabilités des parties à l'égard de toute autre personne, entité ou tierce partie, sauf indication contraire expresse.
- (i) <u>Droits et recours cumulatifs.</u> Les droits et recours énoncés dans la présente Subvention ne sont pas exclusifs et l'exercice par l'une ou

Party of any right or remedy does not preclude the exercise of any other rights or remedies that may now or subsequently exist in law, in equity, by statute, or otherwise.

- (j) <u>Successors and assigns.</u> This Agreement is binding upon, and inures to the benefit of, the Parties and their respective permitted successors and assigns.
- (k) <u>Language.</u> The governing language of the Grant is English. All notices, reports and other deliverables, and communications in connection with the Grant shall be in English.
- (I) <u>Measurement.</u> All measurements required or authorized pursuant to the Subaward shall be in metric system units of measurement, unless otherwise authorized by Palladium.
- (m) <u>Mutuality.</u> The Parties expressly acknowledge and agree that they have carefully reviewed the Grant, in consultation with legal counsel as desired. The Grant shall therefore be deemed to have been jointly prepared and drafted, and (except and only to the extent otherwise stated elsewhere in the Grant) its provisions shall not be subject to a presumption or blanket rule of construction or interpretation either in favor of or against either Party.
- (n) Notice of certain changes. Grantee shall inform Palladium promptly in writing of any changes in its name, legal status, address, telephone, fax, email information, or officers.

[END OF PART B, GENERAL CONDITIONS]

PART C - PROGRAM DESCRIPTION

PART D - PAYMENT SCHEDULE

PART E USAID STANDARD PROVISIONS

E.1. <u>Introduction.</u> The Prime Contract requires Palladium to apply USAID's Standard Provisions for Fixed Amount Awards for Non-US Nongovernmental Organizations (the "USAID Standard Provisions") to the Grant.

l'autre des Parties de tout droit ou recours n'empêche pas l'exercice de tout autre droit ou recours qui pourrait exister actuellement ou ultérieurement en droit, en équité, en vertu d'une loi ou tout autre élément.

- j) <u>Successeurs et ayants droit.</u> Le présent accord lie les parties et s'applique au bénéfice de celles-ci et de leurs successeurs et cessionnaires autorisés respectifs.
- (k) <u>Langue.</u> La langue de la Subvention est l'anglais. Tous les avis, rapports et autres produits livrables, ainsi que les communications en rapport avec la Subvention sont rédigés en anglais.
- (I) <u>Mesure.</u> Toutes les mesures requises ou autorisées en vertu du sous-contrat sont exprimées en unités de mesure du système métrique, sauf autorisation contraire de Palladium.
- (m) <u>Mutualité.</u> Les parties reconnaissent et conviennent expressément qu'elles ont examiné attentivement la Subvention, en consultation avec un conseil juridique si nécessaire. La Subvention est donc réputée avoir été préparée et rédigée conjointement, et (sauf et uniquement dans la mesure où il en est stipulé autrement ailleurs dans la Subvention) ses dispositions ne sont pas soumises à une présomption ou à une règle générale d'interprétation en faveur ou à l'encontre de l'une des Parties.
- (n) <u>Notification de certains changements.</u> Le bénéficiaire doit informer Palladium sans délai et par écrit de tout changement de nom, de statut juridique, d'adresse, de téléphone, de fax, d'adresse électronique ou de responsables.

[FIN DE LA PARTIE B, CONDITIONS GÉNÉRALES]

Partie C-DESCRIPTION DU PROGRAMME

Partie D-Échéancier de paiement

PARTIE E <u>Dispositions standard de l'USAID</u>

E.1. <u>Introduction.</u> Le Contrat principal exige de Palladium l'application à la Subvention des Dispositions standard de l'USAID pour les subventions à montant

The USAID Standard Provisions listed in the tables in Secs. E.2 and E.3 below are incorporated in this Grant with the same force and effect as if their text is reprinted in full, modified and/or supplemented as indicated in the far-right column below and as described in Parts. A and B. See Sec. B.31, "Incorporation by Reference", which describes how terminology used in the Standard Provisions shall be adapted to apply to the Grant and Grantee. The "Sections" cited below refer to Sections of this Grant.

Provisions that are marked "N/A" (if any) below are not applicable to this Grant and should be disregarded by Grantee. A blank right-hand column indicates that a Provision is to be applied as written. All other provisions are applicable and shall be interpreted and applied as described in the preceding paragraph. Citations in the right-hand column are not intended to be exclusive.

The USAID Standard Provisions are available in full text on USAID's website at ADS Standard Provisions for Fixed Amount Awards to Nongovernmental Organizations or from **Palladium** upon request.

E.2. Mandatory Standard Provisions for Fixed Amount Awards to Nongovernmental Organizations

No.	Title (Version Date)	Modification/Supplementatio
		n
M1	SUBMISSIONS TO THE	
	DEVELOPMENT EXPERIENCE	
	CLEARINGHOUSE AND DATA RIGHTS	
	(JUNE 2012)	
M2	MARKING AND PUBLIC	
	COMMUNICATIONS UNDER USAID-	
	FUNDED ASSISTANCE (July 2015)	
M3	DRUG TRAFFICKING AND DRUG-	
	FREE WORKPLACE (JUNE 2012)	

fixe accordées aux organisations non gouvernementales non américaines (les « Dispositions standard de l'USAID »).

Les Dispositions standard de l'USAID énumérées dans les tableaux des sections E.2 et E.3 ci-dessous sont incorporées dans la présente Subvention avec la même force et le même effet que si leur texte était réimprimé en entier, modifié et/ou complété comme indiqué dans la colonne d'extrême droite ci-dessous et comme décrit dans les parties A et B. Voir la section B.31, « Incorporation par renvoi », qui décrit comment la terminologie utilisée dans les Dispositions standard doit être adaptée pour s'appliquer à la Subvention et au Bénéficiaire. Les « Sections » citées ci-dessous font référence aux sections de la présente Subvention.

Les dispositions marquées « S/O » (le cas échéant) ci-dessous ne sont pas applicables à la présente Subvention et doivent être ignorées par le Bénéficiaire. Une colonne de droite vide indique qu'une disposition doit être appliquée telle qu'elle est rédigée. Toutes les autres dispositions sont applicables et doivent être interprétées et appliquées comme décrit dans le paragraphe précédent. Les citations dans la colonne de droite n'ont pas vocation à être exclusives.

Les Dispositions standard de l'USAID sont disponibles en texte intégral sur le site web de l'USAID à l'adresse <u>Dispositions standard ADS en matière de subvention à montant fixe accordée aux organisations non gouvernementales</u> ou à la demande auprès de **Palladium**.

E.2. Dispositions standard obligatoires pour les subventions à montants fixes accordées aux organisations non gouvernementales

No.	Titre (Date de version)	Modification/Supplémentatio n
M1	SOUMISSIONS AU CENTRE D'ÉCHANGE D'EXPÉRIENCE DE DÉVELOPPEMENT ET DROITS SUR LES DONNÉES (JUIN 2012)	
M2	MARQUAGE ET COMMUNICATIONS PUBLIQUES SOUS L'ASSISTANCE FINANCÉE PAR L'USAID (juillet 2015)	

Prime Contract Number: Grantee Name:

M4	DEBARMENT AND SUSPENSION		M3	TRAFIC DE DROGUES ET LIEU		
	(JUNE 2012)			DE TRAVAIL SANS DROGUES		
M5	5 PREVENTING TRANSACTIONS WITH,			(JUIN 2012)		
	OR THE PROVISION OF RESOURCES		M4	DÉBARQUEMENT ET		
	OR SUPPORT TO, SANCTIONED			SUSPENSION (JUIN 2012)		
	GROUPS AND INDIVIDUALS (MAY		M5	EMPÊCHER LES		
	2020)			TRANSACTIONS AVEC, OU LA		
M6	TRAFFICKING IN PERSONS (April			MISE À DISPOSITION DE		
	2016)			RESSOURCES OU DE		
M7	VOLUNTARY POPULATION			SOUTIEN AUX, GROUPES ET INDIVIDUS SANCTIONNÉS		
	PLANNING ACTIVITIES –			(MAI 2020)		
	MANDATORY REQUIREMENTS (MAY		M6	TRAITE DES PERSONNES		
	2006)	`	IVIO	(Avril 2016)		
M8 EC	EQUAL PARTICIPATION BY FAITH-		M7	ACTIVITÉS DE PLANIFICATION		
	BASED ORGANIZATIONS (JUNE			VOLONTAIRE DE LA POPULATION – EXIGENCES		
	2016)					
M9	USAID IMPLEMENTING PARTNER		OBLIGATOIRES (MAI 2006)			
	NOTICES (IPN) PORTAL FOR		M8	M8 PARTICIPATION ÉGALE DES		
	ASSISTANCE (JULY 2014)		ORGANISATIONS FOILES			
M10	PILOT PROGRAM FOR			(JUIN 2016)		
	ENHANCEMENT OF GRANTEE		M9	PORTAIL D'ASSISTANCE		
	EMPLOYEE WHISTLEBLOWER			POUR LES AVIS DES		
	PROTECTIONS (SEPTEMBER 2014)			PARTENAIRES DE MISE EN		
M11	SUBMISSION OF DATASETS TO THE			UVRE (IPN) DE L'USAID (JUILLET 2014)		
	DEVELOPMENT DATA LIBRARY		M10	PROGRAMME PILOTE POUR		
	(OCTOBER 2014)		INITO	L'AMÉLIORATION DES		
M12	PROHIBITION ON REQUIRING			PROTECTIONS DE		
	CERTAIN INTERNAL			DÉNONCIATION DES		
	CONFIDENTIALITY AGREEMENTS OR			EMPLOYÉS BÉNÉFICIAIRES		
	STATEMENTS (MAY 2017)			(SEPTEMBRE 2014)		
M13	CHILD SAFEGUARDING (June 2015)			·		

M14	MANDATORY DISCLOSURES (July 2015)	
M15	NONDISCRIMINATION AGAINST BENEFICIARIES (November 2016)	
M16	CONFLICT OF INTEREST (August 2018)	

[END OF PROVISION]

E.3. Required as Applicable Standard Provisions for Fixed Amount Awards to Nongovernmental Organizations

No.	Title (Version Date)	Modification/Supplementation
RAA1	FIXED AMOUNT AWARD ADVANCE	If advanced payments are
	PAYMENT AND REFUNDS (JUNE	authorized – modify the provision
	2012)	as appropriate.
RAA2	UNIVERSAL IDENTIFIER AND	
	SYSTEM OF AWARD	
	MANAGEMENT (July 2015)	
RAA3	REPORTING SUBAWARDS AND	
	EXECUTIVE	
	COMPENSATION (July 2015)	
RAA4	USAID ELIGIBILITY RULES FOR	
	PROCUREMENT OF	
	COMMODITIES AND SERVICES	
	(MAY 2020)	
RAA5	FLY AMERICA ACT RESTRICTIONS	
	(AUGUST 2013)	

M11	SOUMISSION DES ENSEMBLES DE DONNÉES À LA BIBLIOTHÈQUE DE DONNÉES DE DÉVELOPPEMENT (OCTOBRE 2014)	
M12	INTERDICTION D'EXIGER CERTAINS ACCORDS OU DÉCLARATIONS DE CONFIDENTIALITÉ INTERNE (MAI 2017)	
M13	SÉCURITÉ DE L'ENFANCE (juin 2015)	
M14	DIVULGATIONS OBLIGATOIRES (juillet 2015)	
M15	NON-DISCRIMINATION CONTRE LES BÉNÉFICIAIRES (novembre 2016)	
M16	CONFLIT D'INTÉRÊT (août 2018)	

[FIN DE LA PROVISION]

E.3. Requis en tant que Dispositions standard applicables aux subventions à montant fixe accordées aux organisations non gouvernementales

No.	Titre (Date de version)	Modification/Supplementation
RAA1	PAIEMENT D'AVANCE ET REMBOURSEMENT DE L'ATTRIBUTION À MONTANT FIXE (JUIN 2012)	If advanced payments are authorized – modify the provision as appropriate.

Prime Contract Number: Grantee Name:

RAA6	OCEAN SHIPMENT OF GOODS (JUNE 2012)	RAA2	IDENTIFIANT UNIVERSEL ET SYSTÈME DE GESTION	
RAA7	REPORTING HOST GOVERNMENT		DES PRIX (juillet 2015)	
	TAXES (JUNE 2012)	RAA3	RAPPORTS SOUS-	
RAA8	PATENT RIGHTS (JUNE 2012)		COMMERCIAUX ET EXECUTIF	
1000	THE WITH MOTHS (SOME 2012)	RAA4	RÉMUNÉRATION (juillet	
		NAA4	2015)	
RAA9	EXCHANGE VISITORS AND			
	PARTICIPANT TRAINING (JUNE	RAA5	RÈGLES D'ÉLIGIBILITÉ	
	2012)		DE L'USAID POUR	
RAA10	INVESTMENT PROMOTION		L'ACHAT DE PRODUITS	
	(NOVEMBER 2003)		ET SERVICES (MAI 2020)	
RAA11	PROTECTION OF HUMAN	RAA6	RESTRICTIONS DU FLY	
	RESEARCH SUBJECTS (JUNE 2012)	NAAO	AMERICA ACT (AOT	
	,		2013)	
RAA12	STATEMENT FOR IMPLEMENTERS	RAA7	EXPÉDITION DE	
	OF ANTI-TRAFFICKING ACTIVITIES		MARCHANDISES PAR	
	ON LACK OF SUPPORT FOR		MER (JUIN 2012)	
	PROSTITUTION (JUNE 2012)	RAA8	DÉCLARATION DES	
RAA13	ELIGIBILITY OF SUBRECIPIENTS OF		IMPTS DU	
	ANTI-TRAFFICKING FUNDS (JUNE		GOUVERNEMENT HTE	
	2012)	RAA9	(JUIN 2012) DROITS DE BREVET	
RAA14	PROHIBITION ON THE USE OF	RAA9	(JUIN 2012)	
	ANTI-TRAFFICKING FUNDS TO		(00114 2012)	
	PROMOTE, SUPPORT, OR ADVOCATE FOR THE	RAA10	ÉCHANGE DE	
	LEGALIZATION OR PRACTICE OF		VISITEURS ET	
	PROSTITUTION (JUNE 2012)		FORMATION DES	
	THOSTITOTION (JOINE 2012)		PARTICIPANTS (JUIN	
			2012)	

RAA15	VOLUNTARY POPULATION	RAA11	PROMOTION DES	-
1.0.0.120	PLANNING ACTIVITIES –		INVESTISSEMENTS	
	SUPPLEMENTAL REQUIREMENTS		(NOVEMBRE 2003)	
	(JANUARY 2009)	RAA12		
DAA46	, ,	100112	SUJETS DE	
RAA16	CONSCIENCE CLAUSE		RECHERCHE HUMAINE	
	IMPLEMENTATION (ASSISTANCE)		(JUIN 2012)	
	(FEBRUARY 2012)	RAA13		
RAA17	CONDOMS (ASSISTANCE)	NAAIS	METTEURS EN OEUVRE	
	(SEPTEMBER 2014)		DES ACTIVITÉS DE	
			LUTTE CONTRE LA	
RAA18	PROHIBITION ON THE		TRAITE SUR LE	
	PROMOTION OR ADVOCACY OF		MANQUE DE SOUTIEN À	
	THE LEGALIZATION OR PRACTICE		LA PROSTITUTION	
	OF PROSTITUTION OR SEX		(JUIN 2012)	
	TRAFFICKING (ASSISTANCE)		`, ',	
	(SEPTEMBER 2014)	RAA14	BÉNÉFICIAIRES DES	
RAA19	METRIC SYSTEM OF		FONDS DE LUTTE	
100123	MEASUREMENT (AUGUST 1992)			
	WIEASONEWIEW (AGGGST 1332)		CONTRE LA TRAITE	
RAA20	ACCESS TO USAID FACILITIES AND		(JUIN 2012)	
	USAID's INFORMATION SYSTEMS	RAA15		
	(AUGUST 2013)		D'UTILISER DES FONDS	
DAA21	,		DE LUTTE CONTRE LA	
RAA21	LIMITATION ON SUBAWARDS TO		TRAITE POUR	
	NON-LOCAL ENTITIES (JULY 2014)		PROMOUVOIR,	
D A A 2 2	AVAGED TERMA AND CONDITION		SOUTENIR OU	
RAA22	AWARD TERM AND CONDITION		PLAIDOYER LA	
	FOR RECIPIENT INTEGRITY AND		LÉGALISATION OU LA	
	PERFORMANCE MATTERS (April		PRATIQUE DE LA	
	2016)		PROSTITUTION (JUIN	
			2012)	

DAADO BROTECTING HEE IN CLODA!	1 5.446	ACTIVITÉS DE	
RAA23 PROTECTING LIFE IN GLOBAL	RAA16		
HEALTH ASSISTANCE (MAY 2019)		PLANIFICATION NO. 100	
		VOLONTAIRE DE LA	
		POPULATION –	
		EXIGENCES	
		SUPPLÉMENTAIRES	
		(JANVIER 2009)	
	RAA17	MISE EN UVRE DE LA	
		CLAUSE DE	
		CONSCIENCE	
		(ASSISTANCE)	
		(FÉVRIER 2012)	
D OF PROVISION]	RAA18	PRÉSERVATIFS	
		(ASSISTANCE)	
		(SEPTEMBRE 2014)	
	RAA19	INTERDICTION DE	
		PROMOTION OU DE	
		PLAIDOYER DE LA	
		LÉGALISATION OU DE	
		LA PRATIQUE DE LA	
		PROSTITUTION OU DU	
		TRAFIC SEXUEL (AIDE)	
		(SEPTEMBRE 2014)	
		SYSTÈME DE MESURE	
	RAA20		
		MÉTRIQUE (AOT 1992)	
	RAA21	ACCÈS AUX	
		INSTALLATIONS ET AUX	
		SYSTÈMES	
		D'INFORMATION DE	
		L'USAID (AOT 2013)	

RAA22	LIMITATION DES SOUS- CONCESSIONS AUX ENTITÉS NON LOCALES (JUILLET 2014)	
RAA23	TERMES ET CONDITIONS D'ATTRIBUTION POUR LES QUESTIONS D'INTÉGRITÉ ET DE RENDEMENT DES BÉNÉFICIAIRES (avril 2016)	

[FIN DE LA PROVISION]

PARTIE F FORMAT DU RAPPORT FINANCIER

Réservé

[FIN DE LA PARTIE F, FORMAT DU RAPPORT FINANCIER]

PART F FINANCIAL REPORT FORMAT

Reserved.

[END OF PART F, FINANCIAL REPORT FORMAT]

PART G

ASSURANCES AND CERTIFICATIONS

ONLY COMPLETE THESE IF THEY HAVE NOT BEEN SIGNED AS PART OF AWARD PROCESS. IF THEY HAVE BEEN PREVIOUSLY SIGNED, PLEASE KEEO IN GRANT'S FILE AND DELETE THE TEXT IN THIS SECTION BY REPLACING IT WITH "RESERVED"

The following certifications and assurances are provided by Grantee in consideration of Palladium Grant No. Click here to enter text.], dated [Click here to enter a date.], and form an integral part of the Agreement:

PARTIE G

ASSURANCES ET CERTIFICATIONS

REMPLIR CES FORMULAIRES UNIQUEMENT S'ILS N'ONT PAS ÉTÉ SIGNÉS DANS LE CADRE DU PROCESSUS D'ATTRIBUTION. S'ILS ONT DÉJÀ ÉTÉ SIGNÉS, VEUILLEZ LES INSÉRER DANS LE DOSSIER DE LA SUBVENTION ET SUPPRIMER LE TEXTE DE CETTE SECTION EN LE REMPLAÇANT PAR « RÉSERVÉ »

Les certifications et assurances suivantes sont fournies par le Bénéficiaire en contrepartie de la Subvention de Palladium n°. Cliquez ici pour saisir le texte.], du [Cliquez ici pour saisir une date.], et font partie intégrante de l'Accord :

Prime Contract Number:

Grantee Name:

G.1. Reserved

G.2. Certification Regarding Lobbying

Grantee hereby certifies, to the best of its knowledge and belief, that:

- No Federal appropriated funds have been or will be paid, by or on behalf of the Grantee, to any person to influence or attempt to influence (1) an officer or employee of any agency, (2) a Member of Congress, (3) an officer or employee of Congress, or (4) an mployee of a Member of Congress (collectively, "Covered Officials") in connection with the award of any Federal contract; the making of any Federal grant, cooperative agreement or loan; and the extension, continuation, renewal, amendment or modification of any Federal contract, grant, loan, or cooperative agreement.
- 2. If any funds other than Federal appropriated funds have been paid or will be paid to any person for influencing or attempting to influence a Covered Official in connection with the Grant, Grantee must complete and submit Standard Form-LLL, "Disclosure of Lobbying Activities," available online at:

https://www.gsa.gov/portal/forms/download/116430 in accordance with its instructions.

 Grantee must include this certification in the award documents for all subawards at all tiers (including subcontracts, subgrants, and contracts under grants, loans, and cooperative agreements) and that all subrecipients must certify and disclose accordingly.

This certification is a material representation of fact upon which reliance was placed when this Grant was made. Submission of this certification is a prerequisite for making or entering into this transaction imposed by 31 U.S.C. § 1352. Any person who fails to file the required certification will be subject to a civil penalty of not less than \$10,000 and not more than \$100,000 for each such failure.

G.1. Réservé

G.2. Certification concernant le lobbying

Le Bénéficiaire certifie par la présente, qu'à sa connaissance :

- 1. Aucun fonds alloué par le gouvernement fédéral n'a été ou ne sera payé, par ou au nom du Bénéficiaire, à une personne dans l'optique d'influencer ou essayer d'influencer (1) un responsable ou un employé d'une agence, (2) un membre du Congrès, (3) un responsable ou un employé du Congrès, ou (4) un employé d'un membre du Congrès (collectivement désignés « Responsables couverts ») en relation avec l'attribution d'un marché fédéral, l'octroi d'une subvention fédérale, la conclusion d'un accord de coopération ou d'un prêt, et la prorogation, la continuation, le renouvellement, l'amendement ou la modification d'un contrat fédéral, d'une subvention, d'un prêt ou d'un accord de coopération.
- 2. Si des fonds autres que les fonds fédéraux ont été ou seront versés à une personne pour avoir influencé ou essayé d'influencer un responsable couvert dans le cadre de la Subvention, le bénéficiaire de la subvention doit remplir et soumettre le formulaire standard LLL, « Divulgation des activités de lobbying », disponible en ligne à l'adresse :

https://www.gsa.gov/portal/forms/download/116430 conformément à ses instructions.

3. Le bénéficiaire doit inclure cette certification dans les documents d'attribution de tous les sous-contrats et à tous les niveaux (notamment les contrats de sous-traitance, les sous-subventions et les contrats au titre des subventions, des prêts et des accords de coopération) et tous les sous-bénéficiaires doivent les certifier et les divulguer en conséquence.

Cette certification est une représentation matérielle des faits sur lesquels s'est appuyé l'octroi de la présente Subvention. La présentation de cette certification est une condition préalable à la réalisation ou à la conclusion de cette transaction imposée par le règlement 31 U.S.C. § 1352. Toute personne qui ne présente pas la certification requise s'expose à une sanction civile d'au moins 10 000 dollars

G.3. Prohibition on Assistance to Drug Traffickers for Covered Countries and Individuals (ADS 206)

Palladium reserves the right to terminate the Grant, demand a refund, or take other appropriate measures if Grantee is found to have been convicted of a narcotics offense or to have been engaged in drug trafficking as defined in 22 CFR 140. In addition, if there are Covered Participants, Palladium reserves the right to terminate the Grant or take other appropriate measures with respect to any participant approved by USAID who is found to have been convicted of a narcotics offense or to have been engaged in drug trafficking as defined in 22 CFR 140.

G.4. Certification Regarding Terrorist Financing, Implementing Executive Order 13224

Grantee hereby certifies as follows:

- 1. Grantee, to the best of its current knowledge, did not provide, within the previous ten years, and will take all reasonable steps to ensure that it does not and will not knowingly provide, material support or resources to any individual or entity that commits, attempts to commit, advocates, facilitates, or participates in terrorist acts, or has committed, attempted to commit, facilitated, or participated in terrorist acts, as that term is defined in paragraph 3. This certification will not be deemed applicable to material support or resources provided by Grantee pursuant to an authorization contained in one or more applicable licenses issued by the US Treasury's Office of Foreign Assets Control (OFAC).
- 2. The following steps may enable Grantee to comply with its obligations under paragraph 1:
- (a) Before providing any material support or resources to an individual or entity, Grantee will verify that the individual or entity does not (i) appear on the master list of Specially Designated Nationals and Blocked Persons maintained by the US Treasury Office of Foreign Assets Control (OFAC) available online at: http://www.treasury.gov/resource-center/sanctions/SDN-List/Pages/default.aspx, or (ii) is not included in any supplementary information concerning prohibited individuals or entities that may be provided by USAID or Palladium to the Grantee.

américains et d'au plus 100 000 dollars américains pour chacun de ces manquements.

G.3. Interdiction de toute assistance aux trafiquants de drogue pour les pays et les personnes couverts (ADS 206)

Palladium se réserve le droit de mettre fin à la Subvention, d'exiger un remboursement ou de prendre d'autres mesures appropriées s'il s'avère que le Bénéficiaire a été condamné pour une infraction liée aux stupéfiants ou qu'il s'est livré au trafic de stupéfiants tel que défini dans le règlement 22 CFR 140. En outre, s'il existe des participants couverts, Palladium se réserve le droit de mettre fin à la Subvention ou de prendre d'autres mesures appropriées à l'égard de tout participant approuvé par l'USAID qui est reconnu coupable d'un délit de stupéfiants ou de trafic de drogue tel que défini dans le règlement 22 CFR 140.

G.4. Certification concernant le financement du terrorisme, décret d'application 13224

Le Bénéficiaire certifie, à sa connaissance, par la présente ce qui suit :

- 1. Le Bénéficiaire n'a pas fourni, au cours des dix dernières années, et prendra toutes les mesures raisonnables pour s'assurer qu'il n'apporte et n'apportera pas sciemment, un appui matériel ou des ressources à toute personne ou entité qui commet, essaie de commettre, préconise, facilite ou participe à des actes terroristes, ou qui a commis, essayé de commettre, facilité ou participé à des actes terroristes, tels que définis au paragraphe 3. La présente certification ne sera pas considérée comme applicable à l'appui matériel ou aux ressources apportés par le Bénéficiaire en vertu d'une autorisation contenue dans une ou plusieurs licences applicables délivrées par l'OFAC du Trésor américain.
- 2. Les mesures suivantes pourraient permettre au Bénéficiaire de respecter ses obligations au titre du paragraphe 1 :
- (a) Avant d'apporter un appui matériel ou des ressources à une personne ou une entité, le Bénéficiaire vérifie que cette personne ou entité ne (i) figure pas sur la liste SDN tenue par l'OFAC du Trésor américain, disponible en ligne à l'adresse suivante http://www.treasury.gov/resource-center/sanctions/SDN-List/Pages/default.aspx, ou (ii) n'est pas incluse dans les renseignements supplémentaires concernant les personnes ou entités interdites, qui pourraient être fournis par l'USAID ou Palladium au Bénéficiaire.

- (b) Before providing any material support or resources to an individual or entity, Grantee also will verify that the individual or entity has not been designated by the United Nations Security Council (UNSC) sanctions committee established under UNSC Resolution 1267 (1999) (the "1267 Committee") [individuals and entities linked to the Taliban, Usama bin Laden, or the Al Qaida Organization]. To determine whether there has been a published designation of an individual or entity by the 1267 Committee, Grantee should refer to the consolidated list available online at the Committee's website: https://www.un.org/sc/suborg/en/sanctions/1267/ag_sanctions_list.
- (c) Before providing any material support or resources to an individual or entity, Grantee will consider all information about that individual or entity of which it is aware and all public information that is reasonably available to it or of which it should be aware.
- (d) Grantee also will implement reasonable monitoring and oversight procedures to safeguard against assistance being diverted to support terrorist activity.
- 3. For purposes of this certification –
- (a) "Material support and resources" means currency or monetary instruments or financial securities, financial services, lodging, training, expert advice or assistance, safehouses, false documentation or identification, communications equipment, facilities, weapons, lethal substances, explosives, personnel, transportation, and other physical assets, except medicine or religious materials."
 - (i) "Training" means instruction or teaching designed to impart a specific skill, as opposed to general knowledge.
 - (ii) "Expert advice or assistance" means advice or assistance derived from scientific, technical, or other specialized knowledge.
- (b) "Terrorist act" means -
- (i) an act prohibited pursuant to one of the 19 United Nations Conventions and Protocols related to terrorism (see UN terrorism conventions Internet site: http://www.un.org/en/counterterrorism/legal-instruments.shtml); or

- (b) Avant d'apporter un appui matériel ou des ressources à une personne ou une entité, le Bénéficiaire vérifie également que la personne ou l'entité n'a pas été désignée par le Comité des sanctions du Conseil de sécurité des Nations unies (CSNU) établi en vertu de la résolution 1267 (1999) du CSNU (le « Comité 1267 ») [individus et entités liés aux Talibans, à Oussama Ben Laden ou à l'organisation Al-Qaida]. Pour déterminer si un individu ou une entité a été publiquement désigné(e) par le Comité 1267, le Bénéficiaire se réfère à la liste consolidée disponible en ligne sur le site web du Comité : https://www.un.org/sc/suborg/en/sanctions/1267/aq_sanctions_list.
- (c) Avant d'apporter un appui matériel ou des ressources à une personne ou une entité, le Bénéficiaire tiendra compte de toutes les informations dont il a connaissance concernant cette personne ou cette entité et de toutes les informations publiques raisonnablement mises à sa disposition ou dont il devrait avoir connaissance.
- (d) Le Bénéficiaire met également en œuvre des procédures de contrôle et de surveillance raisonnables pour éviter le détournement de l'aide à l'effet de soutenir des activités terroristes.
- 3. Aux fins de la présente certification —
- (a) « Appui matériel et ressources » désigne les devises ou instruments monétaires ou titres financiers, services financiers, logement, formation, conseils ou assistance d'experts, refuges, faux documents ou fausses identités, équipements de communication, installations, armes, substances mortelles, explosifs, personnel, transport et autres biens matériels, à l'exception des médicaments ou du matériel religieux.
 - (i) « Formation » désigne instruction ou enseignement visant à transmettre une compétence spécifique, par opposition aux connaissances générales.
 - (ii) Par « conseil ou assistance d'expert », on entend conseil ou assistance découlant de connaissances scientifiques, techniques ou autres connaissances spécialisées.
- (b) Nous entendons par « acte terroriste » —

- (ii) an act of premeditated, politically motivated violence perpetrated against noncombatant targets by subnational groups or clandestine agents; or
- (iii) any other act intended to cause death or serious bodily injury to a civilian, or to any other person not taking an active part in hostilities in a situation of armed conflict, when the purpose of such act, by its nature or context, is to intimidate a population, or to compel a government or an international organization to do or to abstain from doing any act.
- (c) "Entity" means a partnership, association, corporation, or other organization, group or subgroup.
- (d) References in this certification to the provision of material support and resources shall not be deemed to include the furnishing of USAID funds or USAID-financed commodities to the ultimate beneficiaries of USAID assistance, such as recipients of food, medical care, micro-enterprise loans, shelter, etc., unless Grantee has reason to believe that one or more of these beneficiaries commits, attempts to commit, advocates, facilitates, or participates in terrorist acts, or has committed, attempted to commit, facilitated or participated in terrorist acts.
- (e) Grantee's obligations under paragraph 1 do not apply to procurement of goods and/or services by Grantee that are acquired in the ordinary course of business through contract or purchase, e.g., utilities, rents, office supplies, gasoline, etc., unless Grantee has reason to believe that a vendor or supplier of such goods and services commits, attempts to commit, advocates, facilitates, or participates in terrorist acts, or has committed, attempted to commit, facilitated or participated in terrorist acts.

This certification is an express term and condition of the Grant, and any violation of it shall be grounds for unilateral termination of the agreement by Palladium or USAID prior to the end of its term.

- un acte interdit en vertu de l'un des 19 accords et protocoles des Nations unies relatifs au terrorisme (voir le site Internet des accords des Nations unies sur le terrorisme : http://www.un.org/en/counterterrorism/legal-instruments.shtml); ou
- (ii) un acte de violence prémédité, à motivation politique, perpétré contre des cibles non combattantes par des groupes infranationaux ou des agents clandestins ; ou
- (iii) tout autre acte destiné à causer la mort ou des blessures graves à un civil, ou à toute autre personne ne participant pas activement aux hostilités dans une situation de conflit armé, lorsque l'objectif de cet acte, par sa nature ou son contexte, est d'intimider une population, ou de contraindre un gouvernement ou une organisation internationale à accomplir ou à s'abstenir d'accomplir un acte quelconque.
- (c) « Entité » désigne un partenariat, une association, une société ou toute autre organisation, groupe ou sous-groupe.
- (d) Les références contenues dans la présente certification, relatives à l'apport d'un appui matériel et de ressources, ne sont pas réputées inclure la mise à disposition de fonds USAID ou de biens financés par l'USAID aux bénéficiaires finaux de l'aide de l'USAID, tels que les récipiendaires d'aliments, de soins médicaux, de prêts aux micro-entreprises, de logements, etc., à moins que le Bénéficiaire n'ait des raisons de croire qu'un ou plusieurs de ces bénéficiaires commettent, essaient de commettre, préconisent, facilitent ou participent à des actes terroristes, ou ont commis, essayé de commettre, facilité ou participé à des actes terroristes.
- (e) Les obligations du Bénéficiaire en vertu du paragraphe 1 ne s'appliquent pas à l'acquisition de biens et/ou de services par le Bénéficiaire qui sont acquis dans le cours normal des affaires par contrat ou achat, par exemple, les services publics, les loyers, les fournitures de bureau, l'essence, etc., à moins que le Bénéficiaire ait des raisons de croire qu'un vendeur ou un fournisseur de ces biens et services commet, essaie de commettre, préconise, facilité ou participe à des actes terroristes, ou a commis, tenté de commettre, facilité ou participé à des actes terroristes.

La présente certification est une condition expresse de la Subvention, et toute violation constitue un motif de résiliation unilatérale de l'accord par Palladium ou l'USAID avant la fin de sa durée.

G.5. Certification Regarding Trafficking in Persons, Implementing Title XVII of the National Defense Authorization Act for Fiscal Year 2013

The Grantee, through its duly designated representative, after having conducted due diligence, hereby certifies that:

- 1. It has implemented a compliance plan to prevent the prohibited activities identified in section (a) of the USAID Mandatory Standard Provision "Trafficking in Persons" and is in compliance with that plan;
- It has implemented procedures to prevent any activities described in Section (a) of the USAID Standard Provision "Trafficking in Persons" and to monitor, detect, and terminate any contractor, subawardee, employee, or other agent of Grantee engaging in any activities described in such section; and
- 3. To the best of the representative's knowledge, neither Grantee, nor any of its employees, contractors, or subawardees, nor any agent of Grantee or of such a contractor or subawardee, is engaged in any of the activities described in sec. (a) the USAID Standard Provision "Trafficking in Persons."

G.6 Representation Regarding a Delinquent Tax Liability or a Felony Criminal Conviction

Grantee hereby represents and certifies that it is not an organization that (1) was convicted of a felony criminal violation under a US Federal law within the preceding 24 months; or (2) has any unpaid US Federal tax liability that has been assessed for which all judicial and administrative remedies have been exhausted or have lapsed, and that is not being paid in a timely manner pursuant to an agreement with the authority responsible for collecting the tax liability.

G.7. Certification Regarding Debarment and Suspension

Grantee hereby represents and certifies that Grantee and its "principals" (as such term is defined in USAID Standard Provision M12, "Debarment and Suspension"):

G.5. Certification concernant la traite des personnes, en application du titre XVII de la *National Defense Authorization Act* (loi de finances relative au budget de défense nationale) pour l'exercice 2013

Après avoir fait preuve de la diligence requise, le Bénéficiaire, par l'intermédiaire de son représentant dûment désigné, certifie par la présente que :

- Il a mis en œuvre un plan de conformité pour prévenir les activités interdites identifiées dans la section (a) de la Disposition standard obligatoire de l'USAID « Traite des personnes » et est en conformité avec ce plan;
- 2. Il a mis en œuvre des procédures visant à prévenir toute activité décrite dans la section (a) de la Disposition standard de l'USAID « Traite des personnes » et à surveiller, détecter et mettre fin à toute relation avec un entrepreneur, sous-bénéficiaire, employé ou autre agent du Bénéficiaire qui s'engage dans toute activité décrite dans cette section ; et
- 3. À la connaissance du représentant, ni le Bénéficiaire, ni aucun de ses employés, entrepreneurs ou sous-bénéficiaires, ni aucun agent du Bénéficiaire ou d'un tel entrepreneur ou sous-bénéficiaire n'est engagé dans l'une des activités décrites à la section 3.1. (a) de la Disposition standard de l'USAID « Traite des personnes. »

G.6 Représentation concernant le passif fiscal ou une condamnation pénale pour crime

Le Bénéficiaire déclare et certifie par la présente qu'il n'est pas une organisation qui (1) a été condamnée pour une infraction criminelle en vertu d'une loi fédérale américaine au cours des 24 derniers mois ; ou (2) a une obligation fiscale fédérale américaine impayée qui a été évaluée et pour laquelle tous les recours judiciaires et administratifs ont été épuisés ou sont devenus caducs, qui n'est pas par ailleurs en cours de paiement dans les délais conformément à un accord avec l'autorité responsable de la collecte des impôts dus.

G.7. Certification concernant l'exclusion et la suspension

Le Bénéficiaire déclare et certifie par la présente que ses « mandants » (tel que ce terme est défini dans la Disposition standard M12 de l'USAID, « Exclusion et suspension ») et lui-même :

- Are not presently debarred, suspended, proposed for disbarment, declared ineligible, or otherwise excluded or disqualified from doing business with any US Government entity;
- 2. Have not been convicted or found liable within the preceding three years for committing any offense indicating a lack of business integrity or business honesty such as fraud, embezzlement, theft, forgery, bribery or lying;
- Are not presently indicted for or otherwise criminally or civilly charged by any governmental entity for any of the offenses enumerated in the preceding paragraph; and
- 4. Have not had one or more agreements funded by the US Government terminated for cause or default within the preceding three years.

G.8. Prohibition on Providing Federal Assistance to Entities That Require Certain Internal Confidentiality Agreements - - Representation (April 2015).

Grantee represents that it does not require its employees, subawardees, or contractors seeking to report fraud, waste, or abuse to sign internal confidentiality agreements or statements prohibiting or otherwise restricting such employees, subawardees, or contractors from lawfully reporting such waste, fraud, or abuse to a designated investigative or law enforcement representative of a Federal department or agency authorized to receive such information.

<u>G.9.</u> Notification of Changes; Additional Representations, Certifications and Assurances.

Grantee hereby covenants and agrees as follows:

1. Grantee shall fully comply with all representations, certifications and assurances stated above or elsewhere in the Grant and shall ensure that any status represented, warranted or certified by Grantee will continue throughout the Grant Term. Grantee shall notify Palladium immediately in writing in the event of any failure or inability to so comply, any change in any such status, or any other circumstance that renders a representation, certification or assurance inaccurate or incomplete. If Grantee fails to

- Ne sont pas actuellement exclus, suspendus, proposés pour la suspension, déclarés inéligibles, ou autrement exclus ou interdits d'effectuer des transactions commerciales avec toute entité du gouvernement américain;
- 2. N'ont pas été condamnés ou jugés responsables au cours des trois dernières années pour avoir commis une infraction indiquant un manque d'intégrité ou d'honnêteté commerciale, telle que la fraude, le détournement de fonds, le vol, la contrefaçon, la corruption ou le mensonge;
- Ne sont pas actuellement inculpés ou autrement accusés au pénal ou au civil par une entité gouvernementale pour l'une des infractions énumérées au paragraphe précédent; et
- 4. N'ont pas été parties à un ou plusieurs accords financés par le gouvernement américain ayant fait l'objet de résiliation pour cause ou défaut au cours des trois dernières années.

G.8. Interdiction de fournir une aide fédérale aux entités qui exigent certains accords de confidentialité internes — Déclaration (avril 2015).

Le Bénéficiaire déclare qu'il n'exige pas de ses employés, sous-bénéficiaires ou entrepreneurs, désirant signaler une fraude, un gaspillage ou un abus, de signer des accords ou des déclarations de confidentialité internes interdisant ou empêchant autrement ces employés, sous-bénéficiaires ou entrepreneurs de signaler légalement ce gaspillage, cette fraude ou cet abus à un représentant désigné d'un département ou d'une agence fédéral(e) des États-Unis autorisé(e) à recevoir de telles informations.

<u>G.9.</u> Notification de changements ; déclarations, certifications et assurances supplémentaires.

Le Bénéficiaire s'engage et convient par les présentes de ce qui suit :

1. Le Bénéficiaire doit se conformer pleinement à toutes les déclarations, certifications et assurances énoncées ci-dessus ou ailleurs dans la Subvention et doit s'assurer que tout statut déclaré, garanti ou certifié par le Bénéficiaire est maintenu pendant toute la durée de la Subvention. Le Bénéficiaire doit informer Palladium immédiatement par écrit en cas de manquement ou d'incapacité à se conformer, de tout changement dans un tel statut, ou de toute autre circonstance qui rendrait une déclaration, une certification ou une assurance inexacte ou incomplète. Si le Bénéficiaire ne

- comply with the foregoing, Palladium shall be entitled to terminate this Grant, in whole or in part, for material noncompliance.
- 2. To the extent required by applicable law, regulation or policy, Grantee agrees to require contractors and subrecipients to make representations and certifications similar to those made by Grantee in accordance with this Grant. Grantee also agrees to provide, upon request, any additional standard certifications, representations, assurances or statements that USAID may require or Palladium in its discretion may deem necessary or appropriate.

G.10. Certification of Grantee

By the signature of its duly authorized representative below, Grantee provides the representations, certifications, assurances and covenants set out above (collectively, "certifications") in consideration of and for the purpose of obtaining US Federal assistance extended to Grantee by USAID through Palladium. Grantee recognizes and agrees that such assistance is extended in reliance on the certifications and that Palladium and/or the US Government will have the right to seek judicial enforcement of the certifications. The certifications are binding on Grantee, its successors, and permitted transferees and assignees. Grantee further represents and certifies that the person whose signature appears below is authorized to sign the certifications on behalf of Grantee.

Grantee Name: Authorized Representative Name (print) Authorized Representative Title (print) **Authorized Representative Signature** Date

Click here to enter text. Click here to enter text. Click here to enter text.

Click here to enter a date.

se conforme pas à ce qui précède, Palladium est en droit de mettre fin à la présente Subvention, en tout ou en partie, pour non-conformité matérielle.

2. Dans la mesure requise par les lois, règlements ou politiques applicables, le Bénéficiaire convient d'exiger des entrepreneurs et sous-bénéficiaires qu'ils fassent des déclarations et des certifications similaires à celles faites par le Bénéficiaire conformément à la présente Subvention. Le Bénéficiaire accepte également de fournir, à la demande, toute certification, déclaration, assurance ou déclaration standard supplémentaire que l'USAID pourrait exiger ou que Palladium, à sa seule discrétion, pourrait juger nécessaire ou appropriée.

G.10. Certification du Bénéficiaire

Par la signature de son représentant dûment autorisé ci-dessous, le Bénéficiaire fournit les déclarations, certifications, assurances et engagements énoncés ci-dessus (collectivement désignés par « certifications ») en contrepartie et aux fins de l'obtention de l'aide fédérale américaine accordée au Bénéficiaire par l'USAID par l'intermédiaire de Palladium. Le Bénéficiaire reconnaît et accepte que cette assistance est fournie sur la base des certifications et que Palladium et/ou le gouvernement américain a le droit de demander l'application judiciaire des certifications. Les certifications sont contraignantes pour le Bénéficiaire, ses successeurs ainsi que ses cessionnaires et ayant-droit autorisés. Le Bénéficiaire déclare et certifie en outre que la personne dont la signature figure ci-dessous est autorisée à signer les certifications au nom du Bénéficiaire.

Nom du bénéficiaire Cliquez ici pour saisir le texte.

Cliquez ici pour saisir le texte.

Cliquez ici pour saisir le texte.

Nom du Représentant autorisé (en caractères d'imprimerie)

Titre du Représentant autorisé (en

caractères d'imprimerie)

Signature du Représentant autorisé

Date Cliquez ici pour saisir une date.

[END OF PART G, ASSURANCES AND CERTIFICATIONS]

Prime Contract Number: Grantee Name: Grant Number:

[FIN DE LA PARTIE G, ASSURANCES ET CERTIFICATIONS]

PART H - BRANDING STRATEGY AND MARKING PLAN

- H.1. In accordance with the policy directives and required procedures for branding and marking of assistance awards in ADS Chapter 320.3.3, and 22 CFR 226.91. USAID policy is that all programs, projects, activities, public communications, and commodities, such as technical assistance, studies, reports, papers, publications, audio-visual productions, public service announcements, websites/Internet activities and other promotional, informational, media, or communications products partially or fully funded by USAID must be marked with the USAID Identity, of a size and prominence equivalent to or greater than the recipient's, other donor's, or any other third parties identity or logo. As a condition of receipt of this subaward, marking with the USAID Identity of a size and prominence equivalent to or greater than the recipient's, subrecipient's, other donor's or third party's is required. In the event the recipient chooses not to require marking with its own identity or logo by the subrecipient, USAID may, at its discretion, require marking by the subrecipient with the USAID Identity.
- **H.2.** Costs of required branding and marking are eligible for reimbursement under the Grant only if they are (1) approved; (2) included in the Budget; (3) consistent with all applicable guidance; and (4) otherwise allowable, allocable, reasonable and in accordance with the Grant.
- **H.3.** Prior approval by Palladium of the following Grantee-produced items is required: [insert list or more generic, all-encompassing description for example, "all public communications relating to or resulting from the XXXXX Program"]. To permit adequate review, as well as consultation with USAID when necessary, Grantee shall notify Palladium in writing in accordance with the following guidelines: [insert pertinent guidelines, coordinated with the 1st sentence, e.g. "(1) events basic information at least 30 days beforehand, and a copy in English (and local language?) of the proposed invitation, banner or poster, and attendance list at least 2 weeks beforehand"; "(2) press releases, advisories or similar issuances at least 6 days before proposed dissemination"; etc.].
- **H.4**. Whether or not prior approval is required, Grantee agrees to provide two copies of all public communications in connection with the Program to Palladium promptly upon issuance.
- **H.5**. Exceptions, waivers, deviations or appeals must be requested from/approved by Palladium (which must first secure any necessary approvals from USAID).

JEND OF PART H, BRANDING STRATEGY AND MARKING PLAN

PARTIE H - STRATÉGIE DE MARQUE ET PLAN DE MARQUAGE

- Conformément aux directives et aux procédures requises en termes d'images de marque des subventions d'assistance prévues aux règlements ADS chapitre 320.3.3 et 22 CFR 226.91. D'après la politique de l'USAID, tous les programmes, projets, activités, communications publiques et produits, tels que l'assistance technique, les études, les rapports, les documents, les publications, les productions audiovisuelles, les annonces de service public, les activités des sites web/Internet et autres produits promotionnels, d'information, médiatiques ou de communication partiellement ou totalement financés par l'USAID doivent être marqués avec l'identité de l'USAID, d'une taille et d'une proéminence équivalentes ou supérieures à l'identité ou au logo du récipiendaire, d'un autre donateur ou de tout autre tiers. Le marquage avec l'identité de l'USAID d'une taille et d'une proéminence équivalentes ou supérieures à celles du récipiendaire, du sous-bénéficiaire, d'un autre donateur ou d'un tiers est requis comme condition d'attribution de ce souscontrat. Au cas où le Bénéficiaire décide ne pas exiger le marquage de sa propre identité ou de son logo par le sous-bénéficiaire, l'USAID pourrait, à sa discrétion, exiger le marquage de l'identité de l'USAID par le sous-bénéficiaire.
- **H.2**. Les coûts de marquage requis sont éligibles pour un remboursement dans le cadre de la Subvention uniquement s'ils sont (1) approuvés; (2) inclus dans le budget; (3) conformes à toutes les directives applicables; et (4) autrement admissibles, attribuables, raisonnables et conformes à la Subvention.
- H.3. L'approbation préalable par Palladium des éléments suivants produits dans le cadre de la Subvention est requise : [insérer une liste ou une description plus générique et globale par exemple, « toutes les communications publiques relatives ou résultant du programme XXXXX »]. Afin de faciliter une révision adéquate, ainsi qu'une consultation avec l'USAID si nécessaire, le Bénéficiaire doit en informer Palladium par écrit conformément aux directives suivantes : [insérer les lignes directrices pertinentes, coordonnées avec la première phrase, par exemple « (1) événements informations de base au moins 30 jours à l'avance, et une copie en anglais (et dans la langue locale ?) de l'invitation, de la bannière ou de l'affiche proposées et de la liste des participants au moins 2 semaines à l'avance » ; « (2) communiqués de presse, avis ou autres publications similaires au moins 6 jours avant la diffusion proposée » ; etc.].
- H.4. Que l'approbation préalable soit nécessaire ou non, le bénéficiaire accepte de fournir à Palladium deux copies de toutes les communications publiques en rapport avec le Programme dès leur publication.
- **H.5**. Les exceptions, dérogations, écarts ou appels doivent être demandés à/approuvés par Palladium (qui doit d'abord obtenir à son tour les approbations nécessaires de l'USAID).

[FIN DE LA PARTIE H, STRATÉGIE D'IMAGE DE MARQUE ET PLAN DE MARQUAGE]